ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Division de la coordination économique et du plan

Maroc. Comité de coordination des enquêtes statistiques.

PROGRAMME QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT DES TRAVAUX STATISTIQUES ET ETUDES ECONOMETRIQUES ET DEMOGRAPHIQUES AU MAROC

Joint Library
Washington, D.C.
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT

SERVICE CENTRAL DES STATISTIQUES

RABAT

67038

OUVRAGES PUBLIÉS
PAR LA DIVISION DE LA COORDINATION ECONOMIQUE ET DU PLAN
SERVICE CENTRAL DES STATISTIQUES

7C2.
311.3
M820

	Abonnement 1 an		AU
	Maroc et zone franc	Etranger	n°
Bulletin mensuel de statistique	28	32	2
Indice hebdomadaire des valeurs mobilières côtés à Casablanca	4	5	
Note rapide d'information sur les prix	4	5	
Balance de paiements du Maroc 1952-1961			10
Annuaire Statistique 1959			20
Consommation et les Dépenses des ménages marocains			6
Evolution Economique du Maroc (1954-1957)			10
Enquête sur l'alimentation et les Dépenses des Familles Marocaines			2
Indice du coût de la vie (indice de 111 articles)			2
Parc des véhicules automobiles en circulation au Maroc 1961			5
Perspectives industrielles au Maroc (Etude semestrielle)			5
Population légale du Maroc (avec un jeu de cartes)			10
Population Rurale du Maroc			15
Plan Quinquennal (1960-1964)			10
Programme quinquennal de développement des travaux statistiques et Etudes Économétriques et démographiques du Maroc			5
Situation Economique du Maroc 1961			5
Tableaux Economiques du Maroc 1915-1959 (en réimpression)			10
Développement industriel (1960-1964)			10
Développement Economique et Social de la Province de Fès			—
Résultats du Sondage au 1/50ème du Recensement 1960			6

Vente et abonnements : Centre de Documentation
Division de la Coordination Economique et du Plan.
B. P. 449 — RABAT

Mode de règlement : Versements à effectuer au nom de M. le Régisseur-Comptable du Service Central des Statistiques — C. C. P. 460-06 — RABAT

Programme quinquenal de développement des travaux statistiques, et études économétriques et démographiques au Maroc

RAPPORT DU COMITE DE COORDINATION DES ENQUETES STATISTIQUES

Ce rapport général sur la statistique et les études économétriques et démographiques au Maroc et leur développement, a été élaboré à partir des rapports partiels présentés par l'ensemble des administrations au comité de coordination des enquêtes statistiques.

Un projet de rapport général a été rédigé par les services central des statistiques qui l'a soumis aux membres du COCOES, composé de représentants des ministères, des organismes régionaux, d'organismes privés et d'organisations nationales, lors de la séance plénière du 11 janvier. Le comité a désigné en son sein un comité de lecture qui a fait une critique approfondie du rapport. Le projet de rapport général, amendé par les critiques du comité de lecture, a été approuvé en séance plénière du COCOES, le 30 janvier 1961.

Le document qui suit est, à part quelques modifications de détail près, la version intégrale du rapport élaboré par le COCOES.

SOMMAIRE

Résumé du rapport

Introduction.

I. - La statistique au Maroc.

1 - Bref historique

2 - L'organisation statistique du Pays

a) Le service central des statistiques (missions imparties, tâches remplies, organisation interne, moyens existants)

b) Les autres organes d'élaboration statistique

c) Le comité de coordination des enquêtes statistiques.

d) L'équipement mécanographique public du pays.

3 - Les statistiques disponibles ou en cours d'élaboration et des principales lacunes.

4 - Statistiques marocaines et étrangères

II. Les besoins prioritaires : programme quinquennal de développement des travaux statistiques et des études économétriques et démographiques.

1 - L'élaboration statistique

a) Objectifs à atteindre.

b) Travaux et opérations statistiques à entreprendre.

2 - Etudes et publications.

a) Etudes de conjoncture et rapport économique et annuel.

b) Etudes démographiques.

c) Travaux de comptabilité économique

d) Travaux économétriques et de prévisions à long terme.

e) Publications.

III. - Les moyens de réalisation du plan. Les actions à entreprendre.

1 - Actions réglementaires et réforme de l'organisation statistique actuelle.

a) Action législative.

b) Coordination statistique interministérielle.

c) L'organisation de l'appareil statistique.

d) Les liaisons internationales.

2 - Le développement des moyens en personnel technique. - Formation d'économistes - Statisticiens marocains qualifiés

a) Cadres supérieurs.

b) Cadres moyens.

c) Agents d'exécution. Personnel subalterne.

d) Problèmes de statut.

3 - Les moyens financiers nécessaires.

Conclusion.

ANNEXES

Annexe I : Arrêté créant le service central des statistiques du Maroc.

Annexe II : Dahir, décret et réglement sur la coordination, l'obligation et le secret en matière statistique. Programme légal d'enquêtes statistiques pour 1960.

Annexe III : Principales publications statistiques marocaines.

RESUME

POURQUOI UN PROGRAMME ?

Les travaux statistiques, ainsi que les études économétriques et démographiques de caractère général ont été pendant longtemps négligés par les pouvoirs publics au Maroc ; aussi, est-il indispensable et urgent de mettre en œuvre un programme quinquennal de développement en ce domaine. Bien que des progrès notables aient été réalisés depuis 1957, les moyens d'information scientifique du gouvernement et de la nation en matière économique, sociale et démographique sont encore très insuffisants. Aussi des réformes profondes doivent-elles être adoptées ; sinon le pays supportera pendant de longues années le passif de l'insuffisance des recherches statistiques et économiques, préliminaires indispensables de tout programme sérieux de développement économique et social, outils techniques nécessaires de la planification.

SITUATION ACTUELLE DE LA STATISTIQUE

L'organisation statistique du pays est, à l'heure actuelle, décentralisée. Si le service central des statistiques joue un rôle important dans la vie statistique du pays, par ses travaux, ses enquêtes — la plus récente étant le recensement général du Maroc, fait en collaboration étroite avec le ministère de l'Intérieur — ses études, ses publications — la dernière en date étant les Tableaux Economiques du Maroc — l'élaboration de nombreuses statistiques relève de départements ministériels : ces statistiques sont parfois fort bonnes, mais elles laissent souvent à désirer, étant réalisés par un personnel sans aucune formation statistique, n'étant souvent que des sous-produits d'activités administratives, n'intéressant pas au premier chef les départements en question. Les moyens du service central des statistiques comme des services statistiques des ministères sont très insuffisants, quant au personnel qualifié notamment. Un comité de coordination des enquêtes statistiques permet toutefois la coordination des enquêtes statistiques des services publics, qui ont un caractère légal et obligatoire.

Les statistiques disponibles au Maroc sont assez nombreuses ; mais de très importantes lacunes subsistent ; par ailleurs, la qualité des statistiques existantes laisse souvent à désirer.

OBJECTIF DU PLAN

Aussi des besoins prioritaires doivent être définis, et des objectifs fixés, pendant le quinquennat 1960-1964 :

— en matière d'élaboration du chiffre : réalisation d'enquêtes (notamment enquête par sondage à objectifs multiples, ayant pour but l'obtention de données précises sur les taux démographiques, le sous-emploi et le chômage, les structures agraires, les productions et l'équipement agricole ; enquête auprès des établissements industriels et commerciaux ; enquête sur les revenus et la consommation enquête ; sur l'artisanat) réalisaiton de recensements (établissements, fonctionnaires), éalboration de définitions, nomenclatures et codes de caractère légal ; meilleure coordination des travaux administratifs.

— en matière d'utilisation du chiffre : études de conjoncture trimestrielles et rapport économique annuel ; études démographiques ; travaux de comptabilité économique ; travaux économétriques et de prévision à long terme ; publications.

MOYENS A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

La mise en œuvre de ce programme exigera des moyens d'ordre législatif ; un décret devra étendre les attributions du service central des statistiques et renforcer considérablement son rôle de coordinateur statistique vis-à-vis de l'administration ; le rôle du COCOES devra

aussi être étendu. Elle exigera, par ailleurs, une réforme progressive de l'organisation statistique actuelle, tant au sein de la division du plan que dans l'ensemble des ministères. Un effort tout particulier devra être fait pour former du personnel qualifié : un centre de formation d'ingénieurs des travaux statistiques devra être créé à cet effet à Rabat, en octobre 1961, pour une durée de deux ans, afin de former 20 ingénieurs marocains. Enfin, il faut donner aux cadres statistiques un statut aussi avantageux que celui des autres ingénieurs : cette mesure de justice conditionne l'existence même d'une organisation statistique nationale efficace.

* * *

Les moyens d'investigation et d'information scientifiques des pouvoirs publics et de la nation en matière économique, sociale et démographique sont encore, malgré les efforts et les progrès des dernières années, très insuffisants.

Et pourtant, de ces moyens, dépend la qualité du jugement des pouvoirs publics et donc des décisions de politique économique.

L'action exige une claire vision des faits ; l'action appelle la prévision et la prévision exige la connaissance ; pas seulement une connaissance intuitive, trop déformée par les sentiments, les idées toutes faites et l'importance exagérée attachée à certains éléments partiels d'information, mais bien davantage la connaissance réfléchie et scientifique.

Certes, il est clair que des décisions économiques doivent souvent être prises rapidement, sans que des investigations approfondies puissent être menées, faute de temps ; force est alors de se contenter des statistiques et des études déjà faits. Mais trop souvent on oublie de tout mettre en œuvre parallèlement pour éclairer à l'avenir les décisions qui devront être prises, considérant peut-être que le problème de l'information objective et approfondie est, en définitive, assez secondaire.

Tout pays dans lequel l'Etat prend une importance accrue dans la gestion, la transformation ou la croissance de l'économie — et c'est là une évolution quasi-générale dans le monde — a besoin de disposer de statistiques publiques plus nombreuses, plus précises, élaborées plus rapidement (1).

Tout pays qui pense devoir s'engager un jour plus avant dans la voie de la planification, ou même seulement de la coordination des initiatives privées, doit immédiatement entreprendre un important effort statistique. La mise au point de bons instruments d'observation économique, de bonnes séries statistiques, d'une comptabilité nationale détaillée, des inventaires démographiques, sociaux et économiques régionaux exigent en effet un effort soutenu, patient et continu de plusieurs années.

Les travaux statistiques, ainsi que les études économétriques et démographiques, ont été si longtemps négligés dans ce pays qu'il apparaît indispensable de mettre en œuvre le plus rapidement possible et avec des moyens énergiques un programme quinquennal de développement des travaux statistiques et des études économétriques et démographiques.

Ce programme est présenté ci-après, tant dans ses objectifs que dans ses moyens ; il a été précédé d'une analyse de la situation actuelle. Des progrès certains ont été réalisés depuis trois ans, mais ces années ont montré que la persévérance et l'enthousiasme de quelques statisticiens ne pouvaient pallier au manque de moyens.

(1) Il faut noter que la nécessité du développement des statistiques n'est pas ressenti seulement dans les pays où l'état prend une part croissante dans la vie économique ; les Etats-Unis ont en effet des statistiques excellentes et nombreuses. La statistique est une exigence de l'efficacité.

1 - LA STATISTIQUE AU MAROC

Après avoir fait un bref historique de la statistique au Maroc, nous examinerons dans la première partie de ce rapport l'organisation actuelle de la statistique, les statistiques disponibles et celles qui font défaut, et enfin nous ferons une brève comparaison entre la statistique au Maroc et dans d'autres pays du monde.

1. - BREF HISTORIQUE

Avant 1942

Un service de statistiques a été créé au Maroc en 1942. Auparavant, il n'existait aucun organisme spécialisé en matière statistique. Un comité d'études mécanigraphiques et de documentation avait été créé en 1931, mais l'activité de celui-ci était centrée autour d'un atelier provisoire de mécanographie, ayant un rôle administratif et non statistique.

Evidemment, divers organismes administratifs élaboraient déjà des statistiques avant 1942. Certaines statistiques furent élaborées à partir de 1902. Depuis 1917, celles-ci étaient centralisées à des fins de publication, dans l'annuaire économique et financier du Maroc, devenu par la suite annuaire statistique générale du Maroc. Cette publication fut successivement le fait des services généraux du protectorat, de la direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation, du service du commerce et de l'industrie, et enfin du service des statistiques.

Par ailleurs, des statistiques du commerce extérieur, de plus en plus détaillés, furent publiées annuellement et ceci depuis 1907 ; les premières statistiques remontent à 1902.

Enfin, un certain nombre de publications totalement ou partiellement consacrées à la statistique furent éditées : Résultats des recensements de la population de 1926, 1931, 1936 ; la terre marocaine, revue du département de l'agriculture, publiée depuis 1931 ; le bulletin économique et social du Maroc (anciennement bulletin économique du Maroc) publié depuis juillet 1933 et édité par la Société d'études économiques, sociales et statistiques du Maroc.

De 1942 *à* 1957

La création d'un service de statistiques en 1942 marqua un pas en avant important dans l'organisation statistique du pays. Il fut directement rattaché au secrétariat général du gouvernement. L'arrêté résidentiel qui définissait ses attributions manifestait une volonté certaine de développement et de centralisation statistique. Les statistiques de prix et de population furent dès lors élaborées par lui. Mais en fait, l'élaboration de la plupart des statistiques lui échappa, les unes étant faites par les administrations, les autres n'étant faites par personne.

Sa dépendance directe du secrétariat général aurait pu lui donner une position privilégiée par rapport aux administrations ; en fait, petit service, il vécut au contraire dans un certain isolement.

Les crédits dont il disposa restèrent très minimes, et il fut confiné dans des locaux exigus et éloignés des ministères. Si ses cadres comportèrent quelques statisticiens qualifiés après la guerre, il fallut attendre l'été 1957 pour qu'un statisticien qualifié prenne la direction du service. Et l'on peut dire que, mis à part certaines réalisations exceptionnelles — le recensement de la population de 1951-1952 notamment — son activité essentielle fut jusqu'à cette époque la publication d'un annuaire statistique et d'un bulletin mensuel de statistiques volumineux, « la conjoncture économique marocaine » (Bulletin possédant un intéressant supplément annuel), paraissant avec un si grand retard qu'une partie des renseignements publiés n'avaient plus grande utilité. Son rôle se bornait donc surtout à rassembler et diffuser des données en provenance des diverses administrations et services publics et dans le meilleur des cas, à faire une exploitation centralisée de documents de base établie par les administrations (état civil, autorisations de construire, immatriculations de véhicules...) sans que cette exploitation fournisse toujours d'ailleurs des résultats statistiques intéressants : l'exploitation des documents d'état civil, par exemple, n'était d'aucune utilité statistique. Le service ne réalisait pratiquement pas

d'études économiques, générales. Celles-ci furent surtout le fait du Bureau des études monétaires et des comptes économiques, appartenant à la direction des Finances.

On pourrait analyser longuement les causes de la lenteur des progrès de la statistique au Maroc pendant toute cette période. Bornons-nous à rapidement les énumérer :

— la médiocrité des crédits accordés au service ;

— l'insuffisance numérique de cadres statistiques et de personnel et le fait que le service n'était pas dirigé par un statisticien économiste qualifié ;

— le particularisme des administrations, jalouses de leurs prérogatives.

— la méconnaissance par les cadres administratifs de la technicité statistique.

Enfin, il existait, de la part des pouvoirs publics, des motifs de désintérêt, voire de réserve à l'égard des recherches en matière de sciences humaines et par conséquent des travaux statistiques :

— De désintérêt : on doit constater qu'au Maroc, sous le protectorat, les statistiques relatives à la collectivité européenne ont été beaucoup plus développées que celles concernant la collectivité marocaine. Pour des raisons de facilité sans doute : l'analyse statistique de la collectivité européenne et de l'économie moderne faisait appel à des techniques beaucoup plus classiques et moins coûteuses que l'analyse de la collectivité marocaine et de l'économie traditionnelle, mais aussi parce que l'administration portait surtout intérêt aux problèmes de la collectivité européenne. A cet égard, il est intéressant de comparer l'importance relative des populations et des publications relatives au recensement de 1951-1952. Bien que la population marocaine musulmane était vingt fois plus importante que la population européenne, les résultats du recensement concernant celle-ci occupent un volume deux fois plus important que ceux concernant celle-là.

— De réserve : les études sur le chômage, les salaires, les taux de mortalité, les niveaux de vie, etc... n'apparaissaient pas très opportunes dans la mesure où elles pouvaient servir de base à une contestation du régime.

Ainsi peut s'expliquer le contraste entre la faiblesse des recherches statistiques d'ensemble menées par les services publics et décidées par les pouvoirs publics et l'importance des monographies faites, à titre privé, par des chercheurs désirant connaître la réalité marocaine.

Le service central des statistiques fut, pendant toute cette période, en liaison étroite, avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, comme les autres services statistiques d'Afrique du Nord. Le meilleur de son action, malheureusement entravée par des conditions locales peu favorables, fut dû à cette liaison. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques fournit d'ailleurs les cadres qualifiés du service et fut, par la suite, le lieu de formation des économistes-statisticiens marocains. Quatre conférences de statisticiens d'Afrique du Nord eurent lieu de 1953 à 1956 elles furent interrompues avec le relachement des liens avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et par la guerre d'Algérie.

APRES 1957

1957 marque une nouvelle étape dans la statistique marocaine. En effet, au sein du ministère de l'Economie nationale fut créée une division de la coordination économique et du plan, qui réalisa la centralisation des organismes d'étude et de conception économiques d'ensemble ; le service central des statistiques fut ainsi intégré dans un organisme, outre lui-même, le bureau du plan, le bureau des études économiques, chargé des travaux de comptabilité économique, de balance des paiements et d'études monétaires et le bureau des publications et graphiques. En même temps le service statistique de la zone nord fut rattaché à celui de la zone sud.

Cette fusion fut extrêmement heureuse, car elle rapprocha la statistique des utilisateurs du chiffre et explicita la finalité des travaux statistiques : concourir au développement économique et social du pays et plus particulièrement alimenter les travaux de planification.

Par ailleurs, plusieurs grands inventaires, dont nous parlerons plus loin, démographiques, agricoles et industriels, et une importante enquête de consommation, furent décidés et réalisés depuis cette date. Les statiticiens quittèrent leur bureau pour aller travailler sur le terrain.

L'esprit du service central des statistiques fut profondément modifié et ses activités transformées. Les changements peuvent d'ailleurs

être suivis dans les publications du service. Des moyens nouveaux furent mis à sa disposition.

En 1959, un dahir définissait les principes de la coordination, de l'obligation et du secret en matière d'enquêtes statistiques et créait un comité de coordination des enquêtes statistiques. (1).

2. - L'ORGANISATION STATISTIQUE DU PAYS

L'organisation statistique d'un pays est largement déterminé par les mentalités des pouvoirs publics et des administrations à l'égard de la statistique et par le passé; c'est-à-dire l'évolution de ces mentalités dans le temps.

Au Maroc, l'ignorance par les administrations des techniques statistiques; il faut d'ailleurs dire que cette ignorance n'est pas seulement imputable aux négligences personnelles ou collectives, davantage au fait que ces techniques sont récentes et qu'elles ne se sont répandues largement en France que depuis la fin de la deuxième guerre mondiale — et les réserves ou le désintérêt des pouvoirs publics à l'égard des travaux statistiques et des recherches économiques ont eu pour conséquence une *organisation statistique décentralisée*.

En schématisant quelque peu la réalité, on peut affirmer que, selon les pays, l'organisation statistique est décentralisée ou centralisée.

La statistique est organisée suivant le principe de la décentralisaiton lorsque les données chiffrées d'intérêt général sont élaborées par des départements ministériels, voire par des organismes privés dans les domaines qui ressortent de leur autorité et de leur compétence. Une coordination est alors établie par un organisme central. Tel est, par exemple, le cas de l'Angle-

La statistique est organisée suivant le principe de la centralisation lorsque le chiffre est essentiellement élaboré par un organisme central. Tel est, par exemple, le cas du Ghana.

Bien entendu, cette classification de l'organisation statistique en deux types opposés simplifie la réalité. En fait, des solutions intermédiaires sont souvent adoptées, certaines statistiques d'intérêt général étant élaborées par un organisme central, d'autres l'étant par des départements ministériels et des organismes semi-publics ou privés.

Au Maroc, une organisation statistique a été mise progressivement en place, sans plan d'ensemble sans volonté déterminée, au gré des événements et des impulsions données par certains hommes. Par ailleurs, les administrations commencent seulement à prendre conscience de la technicité de l'élaboration statistique. Aussi l'organisation statistique revêt-elle encore un caractère nettement décentralisé ; les statistiques agricoles sont faites par le ministère de l'Agriculture, les statistiques du commerce extérieur par la direction du Commerce ; les statistiques sanitaires par le ministère de la Santé, etc... ; jusqu'à une époque toute proche, les statistiques industrielles étaient élaborées par le département de l'Industrie, les statistiques de salaires par le ministère du Travail. Il est clair que lorsque l'opinion prévaut que n'importe qui peut s'improviser statisticien, pourvu qu'il sache faire des additions et connaisse le domaine sur lequel il travaille, l'intervention d'un statisticien professionnel et donc d'un service central des statistiques n'apparait pas utile.

Le faible intérêt porté à la statistique a été la cause d'une *concentration géographique de l'organisme central de statistiques* ; les moyens financiers et en personnel du service central des statistiques étant très modiques, sont restés concentrés à Rabat ; il n'était pas possible d'implanter des bureaux régionaux de statistiques.

Enfin, il faut signaler qu'avant 1959 les pouvoirs publics ne disposaient d'aucune arme législative pouvant contraindre les personnes interrogées à répondre à une enquête statistique officielle.

Mais une évolution récente a déjà fait bouger ces structures statistiques, anciennes, mises en place dans un contexte politique, économique et social autre que le contexte actuel et répondent à des besoins et à des préocupations très différents de ceux d'aujourd'hui.

Un mouvement de concentration et de centralisation plus grandes s'est manifesté. Le service

(1) On doit aussi mentionner qu'en 1959, une première réunion des statisticiens de l'ensemble de l'Afrique, tenue à Addis Abeba, au siège de la Commission économique pour l'Afrique nouvellement créée, fut le point de départ de nouveaux rapports statistiques, inter-africains, pour le Maroc.

de Tétouan (1) a été absorbé par celui de Rabat (2). Les prérogatives du service central des statistiques se sont récemment étendues : il a procédé à des enquêtes sur la production industrielle, les comptes d'entreprise et les salaires faites autrefois par d'autres départements ; il doit procéder l'an prochain à une enquête par sondages à objectifs multiples dans l'ensemble du pays : un dahir sur le secret, l'obligation et la coordination en matière d'enquêtes de tous les services publics ; enfin, par l'existence d'un comité de coordination des enquêtes statistiques, des liens entre tous les agents chargés d'élaborer des statistiques dans tous les services publics sont organiquement noués et toutes les administrations peuvent procéder à des enquêtes statistiques auxquelles les enquêtés sont obligés de répondre.

Nous allons maintenant passer en revue les différents organes d'élaboration statistique du pays : le service central des statistiques, les bureaux propres à chaque service public, le comité de coordination des enquêtes statistiques ; nous ferons, enfin, un bilan rapide de l'équipement mécanographique public du pays.

a) - Le service central des statistiques

LES MISSIONS IMPARTIES

La mission générale du service central des statistiques a été définie par l'arrêté qui l'a créé juridiquement et administrativement. Bien que cet arrêté de 1942 ne corresponde pas à l'organisation administrative actuelle, il n'a été remplacé par aucun autre texte ; on doit donc considérer qu'il reste valable.

Cet arrêté, dont le texte est donné en annexe fixe les attributions suivantes au service central des statistiques :

A) *Direction de tous recensements d'ordre démographique et économique*, que ceux-ci soient effectués par les services de l'administration ou par d'autres organismes économiques.

B) *Coordination, centralisation et diffusion de toutes statistiques d'intérêt général, publiques ou privés.*

C) *Etablissement de statistiques diverses.*

D) *Observation de l'activité économique du Maroc.*

Il est insisté de façon particulière sur le rôle du service central des statistiques en matière de recensement démographique et en matière de prix.

Afin de mener à bien l'ensemble de ces missions, l'utilisation et la gestion d'un atelier mécanographique sont confiées au service central des statistiques.

Les attributions données dans ce texte au service central des statistiques sont, on le voit, très importantes. Elles lui donnent, sur un plan légal, une place essentielle et centrale dans la vie statistique du pays.

B) *LES TACHES REMPLIES*

Ce sont exclusivement des travaux statistiques, ou des études démographiques ou économiques.

A) *Préparation, contrôle technique de l'exécution et exploitation des recensements de la population.*

Pour mémoire : recensement général de la population de 1951-1952.

Recensement général de la population de juin 1960.

Cette dernière opération, qui a nécessité un an et demi de préparation a duré deux semaines et a nécessité le concours de plus de huit mille agents recenseurs, contrôleurs et délégués. Plus de deux millions de documents ont été remplis, qui doivent être exploités par un atelier de 80 à 100 personnes. L'exploitation a déjà commencé. Le coût total du recensement (préparation, exécution, exploitation) sera compris entre 250 et 300 millions de francs.

B) *Coordination, centralisation et diffusion statistiques par des publications.*

Bien que l'arrêté de 1942 lui ait confié explicitement cette tâche, le service central des statistiques n'a commencé à remplir ce rôle de coordination statistique, qu'après la promulgation du dahir sur les enquêtes statistiques, en 1959, le service central des statistiques assurant le secrétariat du COCOES.

Le service central des statistiques procède à la centralisation d'un certain nombre de documents statistiques élaborés par des ministères et

(1) Service de l'ex-zone de protectorat espagnol.
(2) Service de l'ex-zone de protectorat français.

par des organismes publics et privés. Mais certains documents statistiques d'intérêt général ne sont pas communiqués au service central des statistiques et il arrive encore que celui-ci apprenne par hasard l'existence d'enquêtes ou de statistiques d'intérêt général.

La diffusion de statistiques aux fins d'informer les pouvoirs publics et les administrations, organisations nationales, les organismes pri- et professionnels, les entreprises et les parti- rs (chercheurs, professeurs...), la presse et rganismes internationaux, est réalisée au n de la publication de périodiques et d'ou- s.

s publications du service sont les suivan-

lletin mensuel de statistiques.

plément trimestriel au bulletin mensuel tistique (Statistiques et études économi- et démographiques).

es rapides sur les prix (mensuelles), les s mobilières (hebdomadaires).

automobile du Maroc au 31 décembre.

situation économique du Maroc en 1958- (études réalisées en collaboration avec utres services de la division du plan).

bleaux économiques du Maroc.

gamme des publications du service central tatistiques est, on le voit, très étendue, plus tante que celle de la plupart des autres d'Afrique. Le service a récemment porté ffort sur l'aspect économique de ses publi- ns et, d'une façon générale, sur leur adap- n aux besoins réels des pouvoirs publics et us les utilisateurs.

Etablissement de statistiques diverses. Travaux permanents :

Parc automobile. (fichier mécanographique)

Fichiers des établissements industriels et commerciaux.

Enquêtes auprès des établissements. (production, emploi, salaires, comptes d'exploitation...).

Mouvement des autorisations de construire.

Statistiques des prix.

Statistiques diverses

Le service apporte sa contribution et l'aide de ses moyens de dépouillement mécanographique à divers ministères pour l'établissement de statistiques diverses : accidents de la circulation ; effectifs scolaires (annuel) ; statistiques agricoles (dépouillement complémentaire du tertib, annuel) ; mutations immobilières, annuel ; activités des sociétés d'assurances, annuel, etc...

Travaux spéciaux :

Enquête par sondage sur l'emploi et le chômage à Casablanca en mars 1958 (1.253 ménages groupant 5.763 personnes furent interrogés par 31 enquêteurs), calculs statistiques relatifs au gain de rendement apporté par l'opération-labour...

D *Observation de l'activité économique et calculs d'indices* (prix, valeur mobilière, commerce extérieur, production industrielle et minière).

On doit mettre à part certaines tâches effectuées dans les dernières années, par le service, qui débordent largement le cadre trop restreint défini par le terme « d'observation de l'activité économique ». En effet, le service s'est orienté vers la réalisation d'études démographiques et économiques ; par ailleurs, il a participé aux travaux d'élaboration du plan quinquennal.

L'organisation interne

Depuis 1960, le service de Tétouan a été fusionné avec celui de Rabat. Cette fusion a été justifiées par le volume de travaux de plus en plus faible effectués par Tétouan et par la nécessité d'unifier les méthodes statistiques pour tout le Maroc. Les liaisons entre les deux services avaient été, en effet, très laches jusqu'alors, sauf pour l'organisation du recensement de la population.

Le service comprend, sous les ordres d'un ingénieur-statisticien, chef de service, 5 sections et un secrétariat, rassemblés à Rabat.

Une section de statistiques et études économiques - une section de statistiques et études démographiques et sociales - une section « entreprises » - une section « mécanographie et chiffrement » - une section de documentation - un secrétariat.

Les moyens existants

Moyens législatifs

Arrêté résidentiel de 1942.

Dahir du 19 septembre 1959 sur le secret, l'obligation et la coordination en matière statistique.

Aucun texte ne définit encore le pouvoir coordinateur du service central des statistiques en matière de statistiques publiques.

Moyens en personnel

Les moyens théoriques en personnel mis à la disposition du service central des statistiques peuvent être définis par les effectifs budgétaires du service. Ces effectifs ont été de 62 en 1960.

Presque tous les postes budgétaires sont occupés, mais certains postes sont tenus par des gens d'une qualification inférieure à celle indiquée par la rubrique budgétaire. On notera particulièrement qu'il n'y a au service que 3 ingénieurs statisticiens (pour 7 postes budgétaires) et 3 ingénieurs des travaux statistiques (pour 5 postes budgétaires).

A ces effectifs, il faut ajouter 43 agents occasionnels, employés, pour la plupart, à l'exploitation du recensement de la population.

Moyens financiers

Le budget du service (rémunération des effectifs budgétaires exclue) s'est élevé à 186 millions en 1960, dont 160 millions pour le recensement. Il doit être de 148 millions en 1961, dont 118 millions pour des travaux exceptionnels : frais d'exploitation du recensement et d'enquête par sondage.

b) - Les autres organes d'élaboration statistique

La plupart des ministères et organismes semi-publics élaborent des statistiques dans les domaines qui ressortissent de leur compétence. Mais cette activité est souvent secondaire pour eux et les statistiques élaborées ne sont généralement qu'un sous-produit d'une activité réglementaire ou administrative ; par ailleurs, il convient de signaler qu'il n'existe au Maroc aucun technicien ayant reçu une formation statistique poussée dans les départements autres que la division de la coordination économique et du plan. Aussi les statistiques élaborées ne sont-elles pas toujours de bonne qualité. Pourtant, certains services qui ont une longue expérience en ce domaine et qui prêtent une attention suffisante aux problèmes statistiques, ont réussi à monter une organisation qui est parfois excellente et donne de très bons résultats statistiques. Nous nous contenterons de faire ici une liste des services publics élaborant de façon permanente des statistiques d'intérêt général, en mentionnant la nature des principales statistiques élaborées.

Bureau des études économiques (division de la coordination économique et du plan).

— Statistiques du produit, de la adépense et du revenu national.

— Statistiques de la balance des paiements.

— Statistiques des relations inter-sectorielles.

— Etudes monétaires et études sur la balance des paiements.

— Comptabilité nationale prospective.

Ce bureau a pour préocupation exclusive l'établissement des statistiques globales, la réalisation d'études économiques de caractère général et l'élaboration de modèles de croissance devant servir de base technique à la planification.

Services et organismes du ministère de l'Agriculture

Bureau des statistiques (autrefois : section du service économique de la division de la production agricole).

— statistiques de la production agricole, végétale et animale. Source : service des inspections rurales : tertib - service de l'élevage et services extérieurs.

— statistiques diverses : équipement agricole (tracteurs), évolution du parc de tracteurs en milieu marocain, engrais consommés, utilisation des récoltes oléicoles, prix à la production, prix des facteurs de production. Sources : maisons de commerce, services extérieurs.

Sous-direction de l'équipement (génie rural).

— Equipement frigorifique du pays.

— Superficies irriguées et équipement.

Service de la prévoyance.

Crédit agricole.

Administration des Eaux et Forêts.

— superficies et plantations forestières. Productions forestières.

Office Chérifien Interprofessionnel des Céréales (O.C.I.C.).

— Prix des céréales dans une quinzaine de centres d'utilisation.

— Commercialisation des céréales — moyens de stockages.

— Statistiques des industries de transformation des céréales (productions, compte d'exploitation...).

Bureau des vins et alcools (B.V.A.).

Recensement du vignoble en 1960.
(avec la collaboration des services extérieurs).

Production et commercialisation des produits viticoles.

Recensement du vignoble en 1960.

Les statistiques diverses, portant sur l'activité des services et leurs résultats sont faits par la Direction des travaux agricoles (C.T.A.), la division de la conservation foncière et du service topographique, la sous-direction de l'équipement (rural), le service de la prévoyance.

La sous-direction du planning et des relations avec les organismes internationaux a été créée récemment au sein du ministère de l'Agriculture. Elle comprend un bureau de statistique chargé de centraliser toutes les statistiques élaborées par le ministère. Cette centralisation paraît très heureuse.

La qualité des statistiques est variable suivant les domaines.

Direction des mines.

Statistiques sur la production, les stocks et les ventes (exportations notamment) de minerais et de pétrole.

Statistiques du personnel employé dans les mines.

Ventes et stock des sociétés de distribution de pétrole.

Les statistiques sont élaborées par un bureau de documentation avec le concours d'agents locaux des mines qui aident au rassemblement des données. Cette organisation, ancienne, est extrêmement efficace. Les statistiques minières sont d'excellente qualité.

Direction de l'industrie.

Données partielles sur la production industrielle, les effectifs employés, l'équipement des entreprises et les consommations des entreprises.

Direction du commerce et O.C.E.

— Statistiques générales du commerce extérieur (en liaison avec la direction des douanes).

— Statistiques des exportations soumises au contrôle de l'O.C.E.

— Inscriptions au registre du commerce.

Cette direction fait des publications importantes : Note de documentation mensuelle et annuaire statistique du commerce extérieur.

Sous-direction de la marine marchande et des pêches.

— statistiques sur la pêche.

— statistiques sur la flotte de commerce et de pêche marocaine.

Ministère des Travaux Publics (et sociétés concédées ou organismes contrôlés par lui : E.E.M. - S.M.D. - C.F.M. - C.M.O. - B.C.T.).

— statistiques sur l'infrastructure routière.

— statistiques de comptage routier.

— statistiques d'accidents de la circulation.

— statistiques de l'infrastructure ferroviaire, du matériel roulant, des effectifs, tarifs, résultats financiers, activité des chemins de fer.

— données statistiques sur l'infrastructure portuaire.

— statistiques du mouvement général des navires et des marchandises manipulées.

— statistiques des transports aériens.

— statistiques sur l'équipement électrique, la production et la consommation d'énergie électrique.

Des statistiques diverses sont en outre élaborées par le ministère (habitat, distribution d'eau etc...). Les statistiques sont élaborées ou recueillies auprès des sociétés concédées et organismes de façon décentralisée, par les différents services du ministère. La qualité des statistiques est généralement bonne.

Ministère des Finances.

— statistiques de la dette publique.

— statistiques budgétaires (budget général, annexes, locaux). Recette et dépenses.

— satistiques fiscales.

— statistiques financières des sociétés d'assurances.

Banque du Maroc

— Disponibilités monétaires et contre-parties.

— Effets publics en circulation.

— Principaux postes des situations des banques.

Ministère de l'intérieur

— Statistiques des autorisations de construire (municipalités).

— Passage aux frontières (sûreté nationale).

— Prix : relevés statistiques.

— Rapports économiques trimestriels des provinces - (malheureusement non systématique).

— Etat civil (malheureusement partiel).

Ministère de l'éducation nationale.

— Recensement annuel des élèves.

— Statistiques du corps enseignant.

— Statistiques des examens.

Les statistiques sont élaborées par un bureau de statistiques.

Ministère de la santé

— statistiques sur les décès (bureau d'hygiène).

— Statistiques sur l'activité du ministère de la santé et l'équipement médical du pays : médecins, hôpitaux, malades, consultations, vaccinations, etc...

— Enquêtes médicales diverses.

Un bureau de statistiques, créé par le dahir 15 - 3 - 1956 est chargé de toutes les questions statistiques intéressant la santé.

Ministère du travail

— Statistiques des conflits collectifs et individuels du travail.

— Statistiques des effectifs employés dans les établissements (au moyen d'un fichier d'établissements).

— Statistiques des accidents du travail.

En outre, des statistiques portant sur l'activité de certains services sont élaborées : chômeurs inscrits dans les bureaux de placement, offres d'emploi et placements réalisés - émigration et immigration, contrats visés - activité des contrôleurs et inspecteurs du travail et des lois sociales en agriculture.

Les statistiques sont élaborées de façon décentralisée, par les différents services du ministère. Le service de documentation statistiques et études techniques en effectue le rassemblement.

Ministère de l'information et du tourisme

— Equipement hôtelier.

c) - Le comité de coordination des enquêtes statistiques COCOES)

Le COCOES occupe une place particulière dans l'organisation statistique du pays. Fondé par un dahir et un décret du 19 septembre 1959, ses modalités de fonctionnement ont été fixées par le ministre de l'économie nationale dans un règlement datant du 18 décembre 1959 (voir ces différents textes en annexe).

Le comité rassemble des représentants de tous les ministères intéressés par les questions statistiques, à titre de producteur de chiffres notamment, des représentants des grandes organisations privés ou nationales, syndicales ou patronales (UMT, UMCIA, CGEM, UMA) et des personnalités choisies en fonction de leur compétence pour les questions statistiques, représentant en fait des organismes publics (banque du Maroc, BEPI, Faculté de droit).

Le service central des statistiques qui assure le secrétariat du COCOES a un rôle central dans cette commission interministérielle, souligné par le règlement du comité.

Le comité a pour objet de coordonner les enquêtes statistiques des services publics, établissant une collaboration entre tous les ministères intéressés et les représentants des activités économiques. Les enquêtes faisant partie d'un programme arrêté annuellement par le président du conseil, sur proposition du COCOES et dont le questionnaire a reçu, ensuite, le visa du ministre dont relève le service central des statistiques (Visa accordé après consultation automatique du service central des statistiques) ont un caractère légal et obligatoire ; en contre-partie, le secret est garanti à l'égard des réponses. Des sanctions

sont prévues à l'égard des personnes refusant de répondre aux enquêtes.

En fait, le COCOES, a dépassé dès la première année de son fonctionnement, en 1960, le champ des attributions strictement définies par le dahir.

Il ne s'est pas contenté d'élaborer le programme d'enquêtes statistiques pour 1960 et de veiller à l'exécution des dispositions du dahir (voir en annexe le programme adopté pour 1960), mais a développé en d'autres domaines la coordination statistique. D'une part, il a suscité la création de deux groupes de travail interministériels, l'un sur les statistiques du commerce extérieur, l'autre sur l'identification des établissements industriels et l'adoption de codes et nomenclatures géographique et économique. D'autre part, il a procédé à l'élaboration d'un rapport général sur la statistique au Maroc et doit présenter au gouvernement un plan quinquennal de développement des travaux statistiques et études économiques et démographiques, définissant objectif, voies et moyens.

Cet élargissement des compétences du COCOES apparait souhaitable dans toute la mesure où il exprime un besoin naturel de coordination statistique plus poussée et où le COCOES n'empiète pas sur les attributions et prérogatives de l'organisme central de statistiques. En fait, il a été, jusqu'à présent, très heureux.

Il faut enfin noter que *cette législation, conférant aux réponses aux enquêtes statistiques légales un caractère obligatoire, a été un pas en avant très important dans l'accroissement de pouvoirs statistiques de l'Etat* ; il n'était pas possible auparavant — et ceci est une leçon de l'expérience — d'obtenir un pourcentage suffisant de réponse dans les enquêtes auprès des entreprises. Ce retard dans l'évolution de la législation marocaine par rapport à bien d'autres pays (1) explique la médiocrité d'un certain nombre de statistiques concernant les entreprises industrielles et commerciales, jusqu'à une époque toute récente.

d) - L'équipement mécanographique public du pays

Les machines à cartes perforées sont utilisées aujourd'hui par un ensemble de travaux très variés : paie du personnel, quittancement, comptabilité, travaux statistiques... Bien que l'équipement mécanographique du pays ne serve qu'en partie et en petite partie à des travaux statistiques, il nous a paru intéressant de faire un tableau des machines en service dans le secteur public et semi-public (à l'exception des services de la sûreté et de la défense nationale). Il permet en effet de voir dans quelle proportion l'équipement mécanographique public du pays est affecté à des travaux purement statistiques ; par ailleurs, il est certain que de nombreuses exploitations mécanographiques faites dans un but administratif, peuvent ou pourraient donner, grâce à quelques aménagements de détail, des sous-produits statistiques.

3. - LES STATISTIQUES DISPONIBLES (OU EN COURS D'ELABORATION) ET LES PRINCIPALES LACUNES

Les statistiques disponibles (ou en cours d'élaboration) les plus importantes et les principales lacunes statistiques sont indiquées dans les pages qui suivent, avec des indications sommaires sur la périodicité des statistiques existantes, sur leur précision et sur l'organisme qui les élabore. Nous n'avons pas pu faire figurer, faute de place, le délai qui s'écoule entre le fait mesuré et la mesure du fait, et entre celle-ci et la publication du chiffre, bien que ces précisions soient très importantes dans certains cas, en matière d'études de conjoncture économique, par exemple.

Pour plus de détail sur les statistiques disponibles au Maroc on se reportera : à « l'Annuaire Statistique du Maroc » - aux « Tableaux Economiques du Maroc » et au « Bulletin Mensuel de Statistique », qui contiennent l'essentiel des chiffres disponibles au Maroc. On pourra voir aussi dans ces publications la périodicité d'établissement des statistiques et le délai séparant le fait mesuré de la publication de la mesure. Les « Tableaux Economiques du Maroc » contiennent une bibliographie statistique du Maroc.

On s'est inspiré, pour l'énumération des principales rubriques du sommaire de « l'enquête

(1) Des textes analogues existaient déjà depuis de nombreuses années dans biens des pays : France, Allemagne fédérale, Egypte...

POTENTIEL MECANOGRAPHIQUE EN MACHINES A CARTES PERFOREES DANS LE SECTEUR PUBLIC ET SEMI-PUBLIC AU MAROC (1)

	Perforatrices Vérificatrices	Trieuses	Reproductrices	Interclasseuses	Tabulatrices	Calculatrices
RABAT						
Service Central des Statistiques	7	(2) 2	1	1	2	
Finances S.O.M.	12	5	4	5	4	2 (604)
Finances - Impôts	4	1		1		
Trésorerie	5	1	1	1	1	
P.T.T. - Redevances	5	1	2	1		
P.T.T. - Caisse Nationale d'Epargne	2		1			1 (602 A)
O.C.P. - Rabat	2	2		1	1	1 (628)
R.E.I.	5	1	1	1	1	1 (602 A)
C.F.M.	12	3	3	2	3	1 (626)
TOTAL	54	16	13	13	12	6
CASABLANCA						
Ministère du Commerce	6	2	2	2	3	
Caisse d'Aide Sociale	11	3	3	7	2	1 (601)
Manutention Marocaine	7	1	1	1	1	1 (604)
Royal Air Maroc	5	1	1	1	1	
E.E.M.	6	2	2	2	3	1
S.M.D.	5	1	2	2	2	1
TOTAL	40	10	11	15	12	4
LOUIS-GENTIL						1 602 A)
O.C.P.	3	1	1	1	1	
KHOURIBGA						
O.C.P.	10	3	4	3	3	2 (626)
TOTAL GENERAL	107	30	29	32	28	13

(1) Source : firme I.B.M. Equipement des services de la Sûreté nationale et de la Défense nationale, non compris.

(2) Une trieuse électronique 101 doit s'ajouter aux trieuses actuelles, pour l'exploitation du recensement de la population de 1960.

statistique sur l'Afrique, » qui donne une liste de base indiquant les années nécessaires au développement économique et social des pays africains ; cette liste a été élaborée par la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (conférence des statisticiens africains de 1959).

Il n'a pas été possible — cela eut été trop long et fastidieux — de donner des indications détaillés sur la *régionalisation des statistiques* faites au Maroc. Beaucoup de statistiques mentionnées sont effectivement régionalisées, notamment celles relatives à l'agriculture et à la population. Mais en l'absence d'un découpage régional stable et uniforme dans tous les domaines (production agricole, consommation d'énergie, moyens de transports...), leur possibilité d'utilisation est limitée. Elles ne permettent pas, à l'heure actuelle, une analyse économique régionale du pays, si ce n'est au prix d'un gros effort de raccordement des séries.

Les statistiques de l'ancienne zone de protectorat français, de protectorat espagnol et de Tanger n'ont été unifiées que depuis peu de temps.

PRINCIPALES RUBRIQUES	PERIODICITE DES STATISTIQUES	PRECISION DES STATISTIQUES	SOURCE ACTUELLE
OPULATION			
épartition géographique	Recensement de 1921, 1926, 1931, 1936, 1947, 1951-52, 1960.	Médiocre ou très médiocre en 1921, 1926, 1931, 1947, bon pour le recensement le 1936, 1951-52, 1960.	Service central des statistiques
yramide des âges			
— générale	Recensement de 1951-52 et Recensement de 1960.	Médiocre pour la population marocaine (ignorance des âges précis). Très bonne pour la population européenne.	Service central des statistiques
— par sous-populationss (par nationalite, par régions géographiques).			
Mouvement naturel : natalité, mortalité, fécondité.			
— générale	Recensement de 1960 ; données annuelles sur la population européenne jusqu'en 1956.	Très médiocre, sauf les données annuelles sur la population européenne. L'état civil concerne une trop faible partie de la population marocaine pour pouvoir être la source de statistiques significatives.	Service central des statistiques
— par sous-populations (par nationalités, par régions géographiques, par groupes d'âge).			
Migrations (par nationalité et par nature de la voie empruntée)	Mensuelle, annuelle	Médiocre	Sûreté nationale
Types de ménages	Recensement de 1960.	Très bonne	Service central des statistiques

PRINCIPALES LACUNES : Données précises sur le mouvement naturel de la population (mortalité, natalité, fécondité, taux d'accroissement).

Données précises sur les mouvements migratoires.

PRINCIPALES RUBRIQUES	PERIODICITE DES STATISTIQUES	PRECISION DES STATISTIQUES	SOURCE ACTUELLE
MAIN D'ŒUVRE			
— Population active	Recensement de 1951-1952	Assez bonne	Service central des statistiques
	Recensement de 1960	Bonne	
— Main-d'œuvre dans les mines (par exploitation)	Mensuelle et annuelle	Très bonne	Direction des Mines
— Main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière	Semestrielle (sauf pour le bâtiment et les travaux publics) depuis 1958	Bonne (pour établissements de plus de 10 salariés)	Service central des statistiques
— Analyse par branche de la structure professionnelle de l'industrie	Annuelle 1958	Médiocre Bonne	Ministère du Travail. Enquête SCMAT
— Chômage	Enquête par sondage à Casablanca en 1958		Service central des statistiques
— Sous-emploi rural	Estimations à partir des superficies cultivées et du nombre de journées de travail à l'hectare.		

PRINCIPALES LACUNES : Données sur le chômage, données précises sur le sous-emploi rural, données annuelles sur la population active dans le bâtiment et les travaux publics, l'artisanat et le secteur tertiaire ; données sur les effectifs employés dans l'administration, leur niveau de formation et leur localisation géographique.

ENSEIGNEMENT, SANTE			
Nombre d'établissements scolaires, de classes, de maîtres et d'élèves par type et niveau d'enseignement et par sexe et nationalité.	Annuelle	Bonne	Ministère de l'Education nationale
Diplômes délivrés et résultats des examens.	Annuelle	Bonne	Ministère de l'Education nationale
Mortalité.	Recensement de 1960 et Données annuelles	Très médiocre, les bureaux d'hygiène des municipalités ne recensent qu'une faible partie des décès, sauf dans certaines villes.	Service central des statistiques. Bureaux d'hygiène (Ministère de la Santé)
Causes des décès.	Données annuelles	Très médiocre (cf. Supra)	
Nombre des médecins et infirmiers (privés et publics).	Données annuelles	Bonne	
Nombre de formations sanitaires (par type) et de lits.	Données annuelles	Bonne	Ministère de la Santé
Nombre de journée d'hospitalisation	Données annuelles	Bonne	
Nombre de consultations publiques.	Données annuelles	Bonne	
Vaccinations pratiquées.	Données annuelles	Bonne	

PRINCIPALES LACUNES : Données précises sur la mortalité et ses causes.

PRINCIPALES RUBRIQUES	PERIODICITE DES STATISTIQUES	PRECISION DES STATISTIQUES	SOURCE ACTUELLE
AGRICULTURE, FORETS, PECHE (Secteur primaire)			
Superficie et production des cultures	Annuelle	Assez bonne	Tertib (impôt rural) et Ministère de l'Agriculture
Production animale	Annuelle	Très médiocre	Minisitère de l'Agriculture
Répartition des exploitations agricoles selon la superficie par type d'exploitation (traditionnelle et moderne)	Néant		
Cheptel	Annuelle	Assez bonne	Tertib (impôt rural)
Prix agricoles à la production	Mensuelle	Médiocre (1)	Ministère de l'Intérieur
Prix des facteurs de production agricole	Annuelle	Assez bonne	Ministère de l'Agriculture
Crédit agricole	Annuelle	Assez bonne	Ministère de l'Agriculture
Formation brute du capital			
Matériel et machines	Annuelle	Assez bonne	Bureau des études économiques
Mise en valeur des terres	Annuelle	Pour les travaux engagés par l'Etat seulement	Ministère des Finances, des Travaux publics et de l'Agriculture
Périmètre d'irrigation : superficies	Annuelle	Bonne	Ministères des Travaux publics et de l'Agriculture
Superficie des forêts-totale	Annuelle	Assez bonne	Administration des Eaux et Forêts
nouvellement plantées	Annuelle	Bonne	
Principales productions forestières			
Quantité	Annuelle	Assez Bonne	
Valeur	Néant	Assez Bonne	
Bateaux de pêche (tonnage, nature, effectifs)	Annuelle	Bonne	Sous-direction de la Marine marchande et des Pêches
Poissons pêchés (quantité, nature, valeur, utilisation)	Mensuelle et Annuelle	Bonne	

REMARQUE : Une enquête portant sur tous les problèmes agricoles dans chacune des 41 régions naturelles délimitées a été entreprise par la SERESA en 1957. Elle est resté inachevée.

PRINCIPALES LACUNES : Production animale, structures agraires.

(1) Sauf pour les céréales. Des prix sont relevés par les soins de l'O.C.I.C.

PRINCIPALES RUBRIQUES	PERIODICITE DES STATISTIQUES	PRECISION DES STATISTIQUES	SOURCE ACTUELLE
INDUSTRIE ET MINES			
Nombre d'établissements	Mensuelle	Assez bonne	Direction des Mines. Service central des statistiques.
Nombre de personnes employées	Mensuelle (mines), semestrielle (industries de transformation)	Assez bonne	Direction des Mines. Service central des statistiques. Divers.
Production	Mensuelle (énergie et mines), trimestrielle (industries de transformation)	Assez bonne	Direction des Mines. Service central des statistiques.
Consommation d'énergie	Mensuelle	Très bonne	E.E.M. - Mines
Achats nécessaires à la production, salaires versés, compte d'exploitation	Annuelle (depuis 1958)	Assez bonne	Service central des statistiques.
Formation de capital	Annuelle (depuis 1958)	Assez bonne	Service central des statistiques.
Indices de production industrielle	Trimestrielle (depuis 1958) Annuelle (depuis 1948), mensuelle depuis 1947 pour les mines.	Assez bonne	Service central des statistiques.
Autorisation de construire	Annuelle depuis 1948 et mensuelle	Assez bonne	Service central des statistiques et municipalités.

REMARQUES : 1°) Les données concernant les mines et l'énergie sont très complètes et excellentes. Les données concernant les industries de transformation, qui sont relatives aux établissements de plus de 10 salariés seulement, sont de moins bonne qualité. Les données concernant le bâtiment et les travaux publics, sont uniquement relatives aux autorisations de construire et aux dépenses publiques.

2°) Une enquête très complète portant sur l'année 1958 a été menée par la SCMAT dans toutes les branches de l'industrie. Elle a porté sur les comptes d'exploitation, les effectifs et les hiérarchies professionnelles, la commercialisation, etc... Elle est la source de renseignements nombreux et de très bonne qualité.

PRINCIPALES LACUNES : Statistiques du bâtiment et travaux publics (établissements, personnes employées, production). Fichier et statistiques concernant les établissements de moins de 10 salariés (artisanat notamment) sur lequel on ne possède pratiquement aucunes données chiffrées valables). Recensement industriel.

PRINCIPALES RUBRIQUES	PERIODICITE DES STATISTIQUES	PRECISION DES STATISTIQUES	SOURCE ACTUELLE
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			
Par eau (voie maritimes) (1)			
Mouvement des navires dans les ports	Mensuelle et annuelle	Très bonne (la navigation internationale et le cabotage ne sont pas distingués, mais ce dernier est très réduit)	Ministère des Travaux publics
Mouvement des marchandises sur les quais	Mensuelle et annuelle	Bonne	
Flotte marocaine	Annuelle	Très bonne	
Par voie ferrée			
Longueur des voies	Annuelle	Très bonne	Compagnies et Ministère des Travaux publics
Parc de véhicules	Annuelle	Très bonne	
Tonnes - Km. et voyageurs - Km.	Mensuelle et annuelle	Très bonne	
Tonnages chargés	Mensuelle	Très bonne	
Par air			
Flotte marocaine	Annuelle	Très bonne	Direction de l'Aéronautique civile
Tonnes - Km. et voyageurs - Km.	Néant	Très bonne	
Tonnage chargé	Mensuelle	Bonne (mais pas de distinction entre le trafic intérieur et international)	
Nombre de voyageurs (arrivées - départs)	Mensuelle	Bonne	
Par route			
Longueur par type de route	Annuelle	Très bonne	Ministère des Travaux publics
Parc auto (nombre, C.U. type)	Annuelle	Assez bonne (le problème de l'élimination des véhicules hors d'usage se pose)	S.C.S. et Ministère des Travaux publics
Tonnage transporté par route			
— transports publics	Annuelle et mensuelle	Bonne	O.N.T.
— transports privés	Néant		
Télécommunications			
— Nombre d'abonnés au téléphone	Annuelle	Bonne	Ministère des P.T.T.
— Nombre de postes de T.S.F. en service.	Annuelle	Bonne	Ministère des P.T.T.

PRINCIPALES LACUNES : Formation annuelle brute de capital ; trafic, de personnes et marchandises, privé routier.

(1) — Il ne se fait pratiquement aucun transport par voie fluviale au Maroc.

PRINCIPALES RUBRIQUES	PERIODICITE DES STATISTIQUES	PRECISION DES STATISTIQUES	SOURCE ACTUELLE
COMMERCE EXTERIEUR			
Exportations et importations			
— Valeur et volume, par marchandise et pays de destination	Mensuelle	Assez bonne	Direction des douanes et Direction du commerce
— Indice de volume et de valeur moyenne	Trimestrielle	Assez bonne	Service central des statistiques
— Prix	Mensuelle	Médiocre	Direction des douanes et Direction du commerce.

REMARQUES : — Il existe certaines divergences entre les statistiques douanières et les statistiques relatives à certains produits ou groupes de produits particuliers, élaborées par divers organismes : Direction des Mines O.C.I.C., O.C.E., Travaux publics.

Environ 4.000 articles de nomenclature douanière sont utilisés au Maroc dans les statistiques du commerce extérieur.

COMMERCE INTERIEUR ET SERVICES			
Liste et nombre d'établissements	Néant		
Nombre de personnes actives	Recensement de 1960	Bonne	Service central des statistiques
Chiffres d'affaires	Néant		
Marges de commercialisation	Néant		

PRINCIPALES LACUNES : Presque tout est à faire dans ce domaine.

PRINCIPALES RUBRIQUES	PERIODICITE DES STATISTIQUES	PRECISION DES STATISTIQUES	SOURCES ACTUELLES
MONNAIE, BANQUE, CREDIT			
Disponibilités monétaires et contre-parties	Mensuelle	Bonne	Banque du Maroc
Bilans des banques	Mensuelle	Très bonne	Banque du Maroc
Opération des chèques postaux et de la caisse d'épargne	Mensuelle	Très bonne	P.T.T. et Caisse d'épargne
Crédits aux branches économiques par type d'institution de crédit	Néant	———	———
Dépôts et retraits dans les banques de dépôt	Mensuelle	Très bonne	Banque du Maroc
Opération des sociétés d'assurance	Annuelle	Très bonne	Ministère des Finances
Taux de réescompte	Mensuelle	Très bonne	Banque du Maroc
Taux de change		Très bonne	
Balance des paiements	Annuelle	Assez bonne	Bureau des études économiques (D.C.E.P.)
Structure de l'épargne intérieure	Néant	———	———
Cours des valeurs mobilières	Quotidienne	Très bonne	Office de cotation de Casablanca
Indice	Hebdomadaire	Très bonne	Service central des statistiques
PRIX			
Prix de gros	Mensuelle	Assez bonne, limitée par le trop faible nombre de relevés	Service central des statistiques
Prix de détail	Mensuelle	Bonne	Service central des statistiques
Indices (gros et détail)	Mensuelle	Bonne	Service central des statistiques

REMARQUES : — Les prix ne sont systématiquement et scientifiquement relevés qu'à Rabat et Casablanca, pour un nombre d'articles limités. Les services économiques de la Police, l'OCIC, des organismes privés procèdent aussi à des relevés de prix, les uns de caractère scientifique, les autres assez approximatifs.

PRINCIPALES RUBRIQUES	PERIODICITE DES STATISTIQUES	PRECISION DES STATISTIQUES	SOURCE ACTUELLE
FINANCES PUBLIQUES			
Budgets général, annexe et locaux. Recettes et dépenses	Annuelle	Assez bonne	Ministère des Finances
Recouvrements budgétaires	Mensuelle	Assez bonne	Ministère des Finances
Dette publique	Annuelle	Bonne	Ministère des Finances

PRINCIPALES LACUNES : Classification économique et fonctionnelle des dépenses ; indication sur les opérations financières des collectivités locales, statistiques sur les principales opérations du Trésor et des établissements financiers semi-publics.

REVENUS ET DEPENSES DES PARTICULIERS			
Salairés industriels	Semestrielle (taux horaire et gain mensuel ouvrier)	Bonne	Service central des statistiques
	Annuelle (masse distribuée)	Bonne	Service central des statistiques
	Pour 1958 : structure des salaires industriels.	Bonne	Enquête SCMAI
Consommation des ménages	Enquête 1954 - 1955	Médiocre	Service central des statistiques
(structure suivant différents groupes sociaux, différentes régions géographiques, différentes classes de dépenses)	Enquête 1959 - 1960	Bonne	Enquête SCMAI

PRINCIPALES LACUNES : Répartition générales des revenus (en particulier revenus des non salariés), traitements dans l'administration, salaires dans l'agriculture, l'artisanat, le commerce.

DIVERS			
Logement (nature, confort..)	Recensement de 1960	Bonne	Service central des statistiques
Climatologie (température, précipitation)	Mensuelle	Bonne	Service de physique du globe et de la météorologie
Equipement hôtelier	Annuelle	Bonne	Ministère de l'Information et du Tourisme
Accidents du travail, de la circulation, conflits sociaux, activité de la C.A.S.			
Activité des ministères (service de l'Habitat, etc...)			
etc..			

4. - STATISTIQUES MAROCAINES ET ETRANGERES

Le Maroc est un pays où l'économie de subsistance comme l'économie d'échanges, l'économie rurale comme l'économie urbaine sont largement développées. Il doit donc résoudre à la fois des problèmes économiques et sociaux de pays développés et de pays sous-développés. Aussi doit-il utiliser à la fois des techniques d'information et d'analyse statistiques propres à l'analyse d'une économie de subsistance et des techniques relatives à l'économie d'échanges. Par exemple les statistiques minières et énergiques pourront être recueillies, à l'instar des pays développés, par des services techniques, mais les statistiques de population devront faire l'objet d'enquêtes par sondage. Le statisticien marocain se posera donc à la fois des problèmes de coordination avec de nombreuses administrations, d'amélioration des instruments d'enquêtes administratifs et des problèmes de mise sur pied d'enquêtes par sondage qui devront être effectuées en l'absence presque totale de certaines structures administratives. Le statisticien marocain sera sollicité à la fois pour réaliser des enquêtes permettant de connaître des structures économiques traditionnelles et pour réaliser des études de conjoncture très proches de celles qui seraient réalisées dans des économies développées.

Les tâches statistiques sont donc au Maroc particulièrement lourdes, puisque ce sont à la fois celles d'un pays développé et celles d'un pays sous-développé.

Pourtant les moyens de la statistique marocaine sont inférieurs à ceux de tous les pays développés et s'ils sont supérieurs à ceux d'autres pays d'Afrique, ils sont inférieurs aux moyens de certains d'entre eux.

Sans parler des départements statistiques des pays développés, comme la France, l'Italie ou les Etats-Unis, qui comportent plusieurs milliers d'agents, les départements de certains pays africains ont un personnel, des crédits et des attributions beaucoup plus importants que le service central des statistiques du Maroc.

Par exemple, *le service statistique du Congo belge et du Ruanda-Urandi* (1) avait, budgétairement, en 1959, 270 agents. Ce service, il est vrai, s'est développé considérablement depuis 1956, date à laquelle il ne comprenait que 65 agents ; depuis cette date, il a en effet successivement créé des bureaux provinciaux, puis intégré en son sein la section de comptabilité économique et le bureau de la démographie. Le budget du service pour 1959 s'est élevé à 45 millions 775.000 francs congolais — dont 24.495.000 pour le matériel et fournitures — (environ 460 millions et 230 millions de francs marocains) et devait atteindre 63.506.000 francs en 1960 (dont 28.780.000 pour le matériel et fournitures).

L'équipement mécanographique du service est considérable : 148 machines (16 tabulatrices, 16 trieuses, 47 perforatrices, 37 vérificatrices, etc...).

Il est vrai que ce service se livre, pour l'administration, à de nombreux travaux mécanographiques d'un intérêt statistique souvent médiocre.

Par contre, *le bureau de statistique du gouvernement du Ghana* (1), fondé en 1958, se consacre presque exclusivement à des tâches statistiques.

L'effectif employé pour les travaux de statistiques était en 1959 de 291 agents. Depuis 1950 une organisation mobile a été créée au sein du bureau afin de rassembler les données statistiques sur le terrain. Elle comptait en 1959 une centaine d'agents permanents, effectuant surtout des enquêtes par sondage. La création d'une organisation beaucoup plus vaste pour les travaux sur le terrain été décidée. Une enquête nationale par sondage, permanente, est prévue (2). Des bureaux régionaux devaient être créés au début de l'année et cinquante nouveaux agents permanents devaient être recrutés ; à cet effectif devait s'ajouter un nouveau complément de 150 enquêteurs dans le courant de l'année.

Le bureau de statistique élabore la plupart des statistiques du pays (y compris celles du commerce extérieur) ainsi que les comptes économiques et la balance des paiements.

Le service central des statistiques de la République Arabe Unie forme, à lui seul, un département ministériel, dirigé par un secrétaire d'Etat aux affaires statistiques. Il comprend un personnel permanent de 800 personnes, dont un certain nombre travaillent dans les 18 directions statistiques régionales du pays. En outre 300 per-

(1) Source : Stade actuel du développement statistique au Congo Belge et au Ruanda - Urandi. Mémoire rédigé par la délégation belge à la conférence des statisticiens africains d'Addis Abeba en 1959.

(1) Source : Développement des statistiques officielles du Ghana. Mémoire rédigé par la délégation du Ghana à la conférence des statisticiens Africains d'Addis Abeba en 1959.

(2) Ceci a déjà été réalisé en Inde.

sonnes sont affectées en permanence à des travaux statistiques dans les différents ministères. Le département statistique fait en outre appel à de nombreux agents occasionnels pour la réalisation des recensements et enquêtes.

Il est à noter que, *dans l'ensemble des pays d'Afrique, un effort a été particulièrement porté, depuis ces dernières années, sur la constitution d'un corps permanent d'enquêteurs au sein de l'organisme central des statistiques.* Ce corps existe déjà dans plusieurs pays : Ghana, Congo belge, RAU, Soudan, Tunisie...

Ces exemples montrent l'ampleur des efforts qui restent à consentir au Maroc en faveur des travaux statistiques et des recherches économétriques et démographiques.

Le Maroc doit faire en ce domaine un bond en avant s'il ne veut pas courir le risque d'être privé d'un des instruments techniques essentiels du développement économique et social.

Des palliatifs ne suffisent pas. Si un changement rapide et total des perspectives ne se produit pas au Maroc, le pays supportera pendant de longues années le poids de l'insuffisance des travaux statistiques et économiques : il sera incapable d'orienter son développement et de faire une planification sérieuse, faute de l'outil indispensable.

II - LES BESOINS PRIORITAIRES : PROGRAMME QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT DES TRAVAUX STATISTIQUES ET DES ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES,

Les insuffisances et les lacunes des travaux statistiques, économétriques et démographiques au Maroc sont telles qu'il est indispensable que les pouvoirs publics mettent d'urgence en œuvre un programme quinquennal de développement les travaux statistiques et des études économiques et démographiques dans le cadre du premier plan quinquennal de développement économique et social du pays. Dans celui-ci il a d'ailleurs été réservé un chapitre entier au développement des études de planification. Celles-ci ont en effet une condition nécessaire de la planification et, partant, du développement rapide et harmonisé du pays. La deuxième partie de ce rapport a pour but de définir et de proposer un programme de développement pour la période quinquennale 1960-1964 qui est l'explication des projets généraux contenus dans le plan quinquennal : le programme porterait essentiellement sur deux points : sur l'élaboration statistique et sur l'utilisatoin des statistiques, c'est-à-dire sur les études économiques, économétriques et démographiques.

I. L'ELABORATION STATISTIQUE

Le programme de développement aurait pour but, en ce domaine, l'amélioration des statistiques qui existent déjà et l'établissement de nouvelles statistiques, en fonction des besoins de la comptabilité économique et du plan notamment. Nous examinerons successivement les objectifs et la méthodologie à mettre en œuvre pour atteindre ceux-ci.

a) *Objectifs à atteindre*

Les progrès peuvent porter sur divers points :

Création de nouvelles séries statistiques ;

Décomposition des statistiques en éléments moins globaux (volume des données) ;

Précisons des données (par l'emploi de nouvelles méthodes ; par le perfectionnement de méthodes anciennes ; en augmentant le taux de couvertures des enquêtes, etc...) ;

Periodicité des données (mensuelle, bimestrielle, annuelle, biennale, quinquennale...). Cette periodicité doit être adoptée au rythme d'information souhaitable qui dépend lui-même de la vitesse et de la régularité d'évolution des phénomènes. Un variable qui varie lentement et sur laquelle l'action des pouvoirs publics ne peut être conjoncturelle telle que la fécondité d'une population n'a besoin d'être mesurée que de façon quinquennale ; au contraire, un variable telle qu'un indice des prix doit être mesurée à intervalles très rapprochés, de façon mensuelle.

Rapidité d'élaboration et de diffusion des statistiques ;

Meilleure adaptation des statistiques aux études économiques ou démographiques qui sont fondées sur elle, notamment en adoptant des nomenclatures et des décompositions de chiffres globaux adoptés aux problèmes à résoudre, en ayant en vue dans l'élaboration des questionnaires d'enquêtes et dans leur exploitation les besoins de la comptabilité économique et du plan.

On doit noter à ce sujet qu'il existe de nombreuses statistiques administratives, totalement inutilisables parce qu'elles ne correspondent pas à une réalité économique ou sociale mais à l'activité d'un service administratif (par exemple, les statistiques des chômeurs inscrits au bureau de placement) ; la prolifération de chiffres inutiles et sans signification porte dommages aux statistiques bien faites, car elle renforce une opinion courante, à savoir que les statistiques sont un jeu de l'esprit d'une utilité contestable.

Les principaux efforts devraient porter, pour le premier plan quinquennal, dans les domaines

et sur les points suivants reconnus comme importants pour les travaux de planification par la Commission économique africaine de l'ONU et par les techniciens de statistiques de toute l'Afrique (1).

Population (recensement) : Augmenter la rapidité de l'exploitation du recensement.

Migrations : Précision des données ; classification des émigrants en différentes catégories : touristes ; émigrants définitifs, etc... (afin de permettre une estimation annuelle de la population, d'établir la balance des paiements, de mesurer les résultats de la politique touristique, etc...).

Mouvement naturel de la population : Connaissance des taux de natalité, de moralité, de fécondité. Aucune planification rigoureuse n'est possible dans l'ignorance du taux exact d'accroissement de la population du pays.

Population active : Obtenir des données annuelles sur la population active non agricole (effort particulier à faire pour l'artisanat, le bâtiment et travaux publics, les services).

Structure professionnelle : Précision, périodicité, détail et adaptation aux études dans les entreprises (problème de formation professionnelle).

Fonctionnaires : Données sur les effectifs, le niveau de formation, les rémunérations, la localisation géographique.

Chômage et sous-emploi : Connaissance du chômage et sous-emploi.

Enfants scolariés : Précision, statistiques plus détaillées et adoptées aux études (scolarisation par âge et par niveau d'enseignement) ; données sur l'enseignement privé.

Superficie et production agricole, cheptel : Précision des données, rapidité d'élaboration des statistiques.

Production animale : Série statistiques à créer.

Indice de production agricole : Calculs à systématiser.

Structure agraires : Statistiques à créer. La connaissance de ces structures est de la plus haute utilité pour l'examen des problèmes de réforme agraire.

Crédit agricole : Adopter les statistiques aux études, en analysant les crédits accordés par catégories d'agriculteurs bénéficiaires.

Fichier général des établissements : Mise à jour rapide et systématique du fichier. Cette opération devra être précédée d'un recensement général des établissements.

Production industrielle : Accroître la précision, la rapidité d'obtention des données ; les rendre mensuelles.

Indice de production industrielle : Augmenter le taux de couverture de l'indice ; le calculer de façon mensuelle.

Production artisanale : Obtenir des données approximatives.

Activité du bâtiment et travaux publics : Statistiques à créer ; créer des statistiques de construction terminées ; étendre le champ des statistiques des autorisations de construire.

Compte d'exploitation des entreprises : Accroître la précison et étendre les statistiques actuelles (concernant exclusivement l'industrie) aux transports et aux grandes entreprises du secteur tertiaire. Ces statistiques sont essentielles pour l'élaboration des tableaux de relations intersectorielles.

Pare automobile : Mise à jour à améliorer.

Utilisation du pare de voiture : Statistiques à créer.

Transports routiers privés de marchandises : Statistiques à créer.

Commerce extérieur : Accroître la précision des données, en valeur notamment, et leur rapidité d'obtention, mieux adapter les statistiques aux études : reconsidérer les produits remarquables et ventiler les échanges commerciaux : a) selon le degré d'élaboration des produits ; b) par branche d'activité économique (en plus de la ventilation actuelle par groupement d'utilisation). Adopter la nouvelle nomenclature internationale, synthèse de la C.T.C.I. et de la nomenclature de Bruxelles.

Commerce intérieur : Statistiques des chiffres d'affaires, des taux de commercialisation à créer.

Crédit : Statistiques des crédits par branches économiques à créer.

Prix : Accroître le champ des statistiques ; créer un nouvel indice des prix de gros, deux

(1) La première réunion des statisticiens de l'Afrique tenue à Addis Abeba en 1959, a permis l'élaboration d'un sommaire de l'enquête statistique sur l'Afrique destiné à rassembler les données statistiques nécessaires pour l'élaboration des plans de développement. Ce travail a été ratifié par tous les pays africains à la conférence de Tanger en 1960.

indices scientifiques du coût de la vie (classes modestes et classes aisées) et un indice du coût de la construction.

Budget et fiscalité : Mieux adapter les statistiques aux études à mener (classification économique et fonctionnelle des dépenses) ; augmenter la rapidité d'obtention des statistiques.

Salaires : Accroître le champ des statistiques aux secteurs non industriels.

Consommation : Réaliser des enquêtes de façon systématique et périodique.

Formation brute du capital : Statistique par secteurs économiques à créer.

Régionalisation des statistiques : Découpage du territoires en régions économico-administratives.

Les progrès statistiques à promouvoir sont, on le voit, très étendus et très divers. Ils ne pourront être obtenus que si des travaux statistiques nombreux et approfondis sont entrepris, que si un certain nombre d'opérations statistiques sont décidées par les pouvoirs publics et, par conséquent, si des moyens importants sont affectés à la réalisation du programme quinquennal proposé. La question des moyens faisant l'objet de la troisième partie de ce rapport, examinons quels travaux ou opérations statistiques devraient être mis en œuvre.

b) *Travaux et opérations statistiques à entreprendre*

L'amélioration des statistiques pendant le quinquennat 1960-1964 relèvera de trois types principaux d'opérations :

Réalisation de recensements et d'enquêtes par sondage notamment. Le statisticien est alors en contact direct avec la réalité à observer ; il *fait des travaux sur le terrain. Les opérations doivent être dirigées par des statisticiens hautement qualifiés, en collaboration avec les autorités locales et avec des techniciens de disciplines diverses suivant la nature des enquêtes.* Elles doivent être le fait du service central des statistiques opérant en collaboration avec le ou les départements ou organismes compétents.

— *Meilleure utilisation de l'activité et de documents administratifs afin d'obetnir des sous-produits statistiques de travaux ou contrôle administratifs.* Le statisticien est alors en contact avec la rélalité par personne interposée. *Ces travaux nécessitent une coordination statistique confiante et poussée* ; elles supposent en outre, s'il s'agit d'améliorer l'état de fait actuel, une bonne organisation de l'administration intéressée et la stabilité de son personnel, faute de quoi l'aspect statistique du travail administratif sera négligé et l'apprentissage de méthodes statistiques élémentaires au sein de l'administration ne pourra être fait.

— *Définition de nomenclature de codes et de définitions de caractère légal et obligatoire* afin que des concepts statistiques et des classifications identiques soient en œuvre par tous les départements ministériels : nomenclature et code des activités économiques, code géographique, définition légale de l'artisan, etc... La nécessité pour tous de parler le même langage en matière statistique doit être considérée comme fondamentale ; des commissions interministérielles devront être réunies pour discuter des nomenclatures à élaborer . En particulier un découpage statistique régional uniforme et stable du pays devra être adopté par l'ensemble des administrations ; ce découpage devra naturellement être élaborer par une commission interministérielle.

L'effort devra porter plus particulièrement sur le premier et le troisième type d'opérations, jusque là peu mises en œuvre au Maroc. En effet, la pénurie des cadres dans les administrations durera sans doute encore quelques années ; aussi un certain nombre de celles-ci seront contraintes de se consacrer en priorité à l'accomplissement des tâches qui sont, pour elles, les plus urgentes et ne pourront donc accorder l'attention qui serait nécessaire pour l'obtention de bonnes statistiques d'origine administrative ; le manque de stabilité du personnel gênera des administrations si elles veulent effectuer des travaux statistiques qui exigent beaucoup de continuité et d'esprit de suite dans les efforts et les méthodes. Il est donc probable que l'élaboration de statistiques d'origine administrative ne fera pas de progrès considérables, sauf pour les administrations ayant déjà une organisation efficace et poussée en matière statistique, telles que les mines, l'Office chérifien interprofessionnel des céréales (OCIC), les douanes et le commerce, les travaux publics, etc... et pour les administrations où il existe des bureaux de statistiques ayant des attributions nettement définies et opérant presque uniquement dans leur propre administration (et non dans le public), telles que le ministère de la Santé ou celui de l'Education nationale.

Il est maintenant reconnu, de façon discutable, que les progrès de la statistique, notamment dans

les pays où l'infrastructure administrative encore légère, sont en grande partie liés à l'extension des enquêtes sur le terrain, où le statisticien recueille les informations à la source, auprès des personnes, ménages, entreprises au moyen d'enquêteurs exclusivement soucieux d'appliquer les règles de la science statistique, sélectionnés, formés, entraînés et dirigés à cet effet.

L'organisation d'enquêtes dans l'économie de subsistance apparait d'ailleurs comme le seul moyen de se procurer des renseignements statistiques relativement précis en ce domaine. *La méthode des sondages est souvent la seule méthode qui puisse être mise en œuvre*, car elle exige relativement peu de personnel et peu d'argent, en tout cas beaucoup moins qu'un recensement exhaustif ; *par ailleurs, la sélection, la formation, l'entraînement et le contrôle poussé des enquêteurs permet d'obtenir des erreurs d'observation minima. Le gain de précision ainsi obtenu par rapport à la méthode exhaustive compense très largement la perte d'information due au fait que l'on enquête seulement dans une fraction de la population étudiée.*

Ceci implique la confirmation des changements intervenus dans l'orientation du service central des statistiques depuis 1957. Jusqu'en 1957, si l'on met à part le recensement de 1951-1952 et une petite enquête par sondage en 1954, le service était exclusivement cantonné dans des travaux de bureau, uniquement soucieux de recueillir les fruits statistiques des autres administrations. Depuis 1957 une nouvelle orientation s'est dessinée, puisque le service a effectué une importante enquête par sondage sur l'emploi à Casablanca, des enquêtes trimestrielles auprès des industriels et un recensement général de la population, cette dernière opération ayant été faite avec la collaboration active des ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale. Mais cette nouvelle orientation devra être confirmée et consacrée par l'attribution de moyens nouveaux mis à la disposition de l'organisme central de statistique.

L'intervention de celui-ci apparait particulièrement indispensable dans deux domaines : ceux où aucun ministère n'est compétents ; ceux où de nombreux ministères sont compétents et où se pose donc un problème aigu de coordination statistique. Sur la base de ces remarques les travaux à entreprendre ou à poursuivre avec plus de vigueur de 1960 à 1964 seraient les suivants :

Travaux sur le terrain

1°) *Une enquête par sondage à objectifs multiples dans l'ensemble du Maroc, précédée d'une enquête-pilote*, aura pour objectif l'obtention de données sur :

— Le mouvement naturel de la population, natalité, mortalité, fécondité, taux de croissance (observations portant sur une année, les fluctuations saisonnières devant être importantes).

— Le chômage dans les villes.

— Le sous-emploi (dans les campagnes).

— Les structures agraires, la production, le cheptel et l'équipement agricole (dans les campagnes).

Cette enquête devrait permettre de mettre au point un système d'enquêtes annuelles par sondage, complémentaires du tertib, afin de déterminer de façon scientifique les principales productions agricoles et animales ou celles qui sont très mal connues (céréales, fruits, produits maraichers, viande, lait).

Elle serait organisée, dirigée et exploitée par le Service central des statistiques en liaison avec les ministères de l'Intérieur, du Travail, de l'Agriculture et des Finances (administration du tertib) notamment.

2° Recensement de la propiété foncière, par le ministère de l'agriculture, l'O.N.I., le service central des statistiques et le ministère de l'intérieur.

3°) Enquêtes dans les établissements

— Enquête mensuelle de production dans les principaux établissements industriels.

— Enquête semestrielle sur les salaires dans les principaux établissement de toutes activités.

— Enquête annuelle auprès de tous les établissements de 10 salariés et plus, et par sondage dans les plus petits, sur le compte d'exploitation de l'année. (Notamment, enquête sur les taux de commercialisations).

Les epquêtes seront faites par le service central des statistiques. Elles s'effectueront par correspondance et par visite auprès des chefs d'établissements. Le service central des statistiques devra donc disposer d'enquêteurs pouvant se rendre auprès d'eux et les aider à remplir les questionnaires — notamment pour les petits éta-

blissements qui devront faire l'objet d'enquêtes par sondage.

Elles supposent le perfectionnement du fichier central des établissements, et donc une coordination entre tous les organismes intéressés : ministère des finances, du travail, de l'industrie et du commerce, de l'agriculture, service central des statistiques, office chérifien interprofessionnel des céréales, office chérifien d'exportation, caisse nationale de sécurité sociale, organisations patronales.

La création ou la disparition de tout établissement nouveau serait signalée au service central des statistiques par tout organisme en ayant pris connaissance. Le service central des statistiques informerait tous les autres organismes des modifications intervenues et, dans le cas d'une création, attribuerait un numéro d'identification égale à l'établissement créé, adopté par toutes es administrations dans leur rapport avec l'établissement considéré. Le numéro permettrait de onnaître, notamment, l'activité économique et a localisation géographique de l'établissement.

Cette coordination apparait d'autant plus indispensable que l'établissement est la source ommune de très nombreux renseignements : productions, ventes, achats, de matières premières et produits nécessaires à la production, mploi, salaires, durée de travail...

4°) Recensement général des établissements du Maroc devant servir de base au fichier central des établissements.

Recensement dirigé et exploité par le service central des statistiques avec la collaboration des ministères de l'intérieur, des finances (impôts), de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, du travail et de la caisse nationale de sécurité sociale, notamment.

Le recensement revêtrait la forme d'une enquête complémentaire au travail fait annuellement par les agents des impôts.

5°) Recensement général des fonctionnaires.

Recensement dirigé et exploité par le service central des statistiques avec la collaboration du ministère de la fonction publique — et de tous les ministères pour la distribution et la collecte des questionnaires qui seront remplis par les fonctionnaires eux-mêmes.

6°) Enquêtes par sondage sur l'utilisation des véhicules légers et les transports effectués par les transporteurs routiers privés.

Enquête dirigée par le ministère des travaux publics, avec la collaboration du service central des statistiques et de la sûreté nationale.

7°) Enquêtes sur la structure professionnelle dans les entreprises.

Enquête dirigée par le ministère du travail et des questions sociales, en collaboration avec le service central des statistiques.

8°) Enquête permanente dirigée par le service central des statistiques.

9°) Enquête sur les revenus et la consommation (sur une année entière, les fluctuations saisonnières étant très importantes).

10°) Enquête sur l'artisanat.

Afin d'établir des comptes d'exploitation sommaires.

La nécissité de la coordination, dans toutes ces enquêtes, entre l'autorité administrative, le département technique compétent et le service central des statistiques doit être vigoureusement soulignée. Il n'est pas possible, par exemple, de faire une enquête agricole sans le soutien actif des autorités locales et sans la collaboration d'un statisticien et d'un agronome. La technique statistique ne peut être en œuvre que par un ingénieur ayant reçu une information statistique poussée et les problèmes de l'agriculture ne peuvent être saisis que par un technicien ayant une bonne connaissance du milieu paysan.

Travaux d'ordre administratif

Service central des statistiques :

— Exploitation du recensement de la population.

Elle se fera en trois temps :

Détermination de la population légale et contrôle des documents collectés.

Exploitation statistique, par sondage, afin de déterminer rapidement certaines caractéristiques fondamentales des populations urbaines et rurales dans leur ensemble : pyramides des âges, mouvement naturel, composition des ménages, analphabétisme, activité économique, etc...

Exploitation statistique générale.

Les travaux d'exploitation pourront être accélérés à partir du début de l'année 1961, des locaux plus vastes étant alors mis à la disposition du service central des statistiques.

— Exploitation des autres enquêtes et recensements.

— Travaux sur les indices de la production agricole et industrielle et sur les indices de prix et du commerce extérieur.

— Elaboratoin de définitions, codes et nomenclatures relatifs à :

L'activité économique

La localisation géographique

Les catégories socio-professionnelles

Le numéro d'identification des établissements.

— Révision des statistiques du commerce extérieur.

— Gestation du fichier central des établissements.

— Travaux divers déjà faits actuellement (parc automobile etc...).

— Direction générale de la sûreté nationale

Passages de personnes aux frontières : révision de la méthode d'enregistrement et révision des imprimés.

— Ministère des finances (patente). Utilisation de la patente à des fins statistiques par adoption d'un numéro d'identification des établissements et d'un mode de recensement des établissements (ceci permettrait d'obtenir des renseignements sur les établissements et la population active).

— Budget ; classification économique et fonctionnelle des dépenses.

— Rendre possible l'exploitation systématique, à des fins d'études économiques, de l'I.B.P., de la taxe sur les transactions, de l'impôt sur les salaires et traitements.

— Ministère de l'intérieur et service central des statistiques.

— Autorisation de construire, révision et extension des statistiques.

— Caisse nationale de sécurité sociale : liaison à établir avec le service central des statistiques pour la mise à jour du fichier central des établissements ; établir les formulaires administratifs en tenant compte des besoins statistiques notamment pour la connaissance de la masse des salaires versés par entreprise).

— Travaux interministériels.

— Statistiques du parc automobile : établissement d'une liaison organique entre le service central des statistiques, le ministère des Travaux publics et le ministère des finances (vignette auto).

— Statistiques du commerce extérieur : établir une liaison organique entre les divres départements faisant des statistiques particulières et les douanes et la direction du commerce, élaborant les statistiques d'ensemble afin d'arriver à une concordance entre toutes les sources.

— Etablir une classification fonctionnelle des produits remarquables et des exportations.

— Adopter la nouvelle nomenclature internationale.

— Accroître les moyens des ateliers mécanographiques des douanes et du commerce afin d'hâter l'élaboration des états mécanographiques.

2. - ETUDES ET PUBLICATIONS

Le chiffre doit être élaboré en vue d'une utilisation ultérieure par le gouvernement, les administrations, les organisations de toute nature : politiques, syndicales, patronales, les entreprises publiques et privées ; il doit enfin servir à l'éducation économique et sociale des citoyens. Le chiffre ne doit donc pas être livré à l'état brut au « consommateur » ; il doit être critiqué et commenté pour que sa véritable signification apparaisse et pour que l'utilisateur puisse l'utiliser correctement. *L'élaboration et l'interprétation des statistiques, le rassemblement et la première analyse des données doivent être deux opérations liées, car seuls ceux qui sont parfaitement au courant de l'élaboration statistique peuvent en tirer au premier stade de l'interprétation, tout l'enseignement.* Cette liaison entre la statistique et les études économiques et démographiques est de plus en plus étroite de nos jours et il est à noter que, de par leur formation, les statisticiens marocains sont autant économistes ou démographes que statisticiens.

Le programme quinquennal de développement doit donc porter aussi bien sur les publications et études économétriques et démographiques que sur les travaux statistiques. Plus précisément, il doit porter sur cinq points : études de conjoncture — études démographiques — études de comptabilité économique — travaux économétriques et de prévisions à long terme — publications. L'ensemble de ces travaux, à part les études de comptabilité économique, à mener par le bureau des études économiques, et les travaux économétriques et de prévisoin à long terme, par l'ensemble de la division de la coordination économique et du plan seraient réalisées par le service central des statistiques, en collaboration, pour certains d'entre eux, avec d'autres services.

a) *Etudes de conjoncture et situation économique annuelle.*

Les objectifs en ce domaine seraient les suivants :

Elaborer trimestriellement une note sur l'évolution économique au cours du trimestre écoulé et sur l'évolution prévisible au cours des mois à venir. Les secteurs étudiés pourraient être les suivants : production industrielle ; production agricole ; prix, revenus, main d'œuvre et emploi ; commerce extérieur et intérieur, transports ; finances, monnaie et situation internationale.

Faire annuellement une étude, détaillée sur la situation économique au cours de l'année écoulée en liaison avec les autres services de la division de la coordination économique et du plan, les ministères et organismes publics dans les domaines qui ressortissent de leur compétence.

Faire les études statistiques qui s'imposent, à la demande du gouvernement, à l'occasion des décisions économiques, dans le domaine du court terme notamment.

Ces objectifs sont justifiés notamment par les raisons suivantes :

Les initiatives gouvernementales en matière économique se sont développées ou sont amenées à s'étendre. Il s'avère alors nécessaire que le gouvernement puisse porter un diagnostic précis sur la situation économique, qu'il puisse prévoir les conséquences de la politique économique envisagée et qu'il puisse constater les effets des décisions prises. Des instruments statistiques et des méthodes d'observation doivent être mis au point à cet effet.

L'économie marocaine devient de plus en plus une réalité autonome, obéissant à des lois internes, qui peuvent faire l'objet d'études propres au Maroc.

b) *Etudes démographiques.*

La démographie marocaine n'a fait l'objet jusqu'à présent, que de très peut d'études. En l'absence de statistiques précises d'état et de mouvement de la population, il n'était guère en effet possible que de se livrer à des travaux très généraux ou au contraire à des études monographiques.

Le recensement de la population de 1960 et l'enquête par sondage projetée permettront de dépasser ce stade. Aussi des études démographiques devront-elles être faites portant plus particulièrement sur les phénomènes suivants, dont la connaissance est essentielle à la mise en œuvre d'une politique sociale et économique dans le pays :

— croissance de la population et perspectives démographiques, études sur la fécondité.

— taux de mortalité par régions géographiques et par milieux sociaux.

— population scolarisable ; structure actuelle et structure future.

— croissance des villes ; situation actuelle et perspectives ; migrations rurales.

— main-d'œuvre ; population active ; sous-emploi et chômage.

Perspectives en ce domaine.

c) *Travaux de comptabilité économique ;*

L'amélioration de la qualité et l'augmentation du nombre des données statistiques permettront au service de la comptabilité économique de mener à bien les deux tâches essentielles qui doivent être les siennes : description de l'activité économique passée et prévisions économiques.

1) Il serait d'abord souhaitable de procéder à une analyse provisoire de l'activité au cours d'une année donnée, et ceci, dès la fin de l'année considérée ; cette analyse serait nécessairement assez globale et aurait la forme d'un tableau de valeurs ajoutées par grands secteurs, complété par un bilan de ressources et emplois en bien et services, un compte capital et une balance des paiements. Une telle étude apporterait des éléments précieux en matière de politique économique du fait qu'elle serait disponible rapidement

Dans les cinq ou six mois suivant la fin de l'année *une description détaillée* par branches économiques, sous forme de tableau économique, pourrait être établie ; on serait alors en mesure d'étudier, avec une précision satisfaisante : productions, consommations par groupes de revenus, investissements, opérations financières.

2) Ces descriptions de l'activité passée constitueraient l'élément de base des prévisions ; celles-ci seraient d'une part à *très court terme*, il est intéressant en effet de disposer, en début d'année, de perspectives même assez approchées, établies en fonction de données (budget, projets d'investissements etc...) et d'hypothèses (prévisions de récolte par exemple) ; rien n'interdirait de présenter deux ou trois comptes prévisionnels fondés sur les hypothèses différentes. Ces « *budgets* économiques » s'insèreraient dans le cadre des prévisions à *moyen terme* ; celles-ci, qui pourraient correspondre aux plans de développement, permettraient de chiffrer de façon assez détaillée, les conséquences des actions envisagées par le gouvernement et le secteur privé, de plus, l'application des techniques des tableaux intersecteurs permettra de dégager des possibilités de développement et donc d'envisager des investissements s'ajoutant à ceux initialement prévus. Ces perspectives à moyen terme pourraient d'ailleurs s'intégrer avec profit dans les projections à plus longue échéance (10 ans par exemple).

Du budget économique à la projection décennale le service de la comptabilité économique sera donc amené à établir une série de comptes représentant un élément essentiel de l'information et de la politique économique.

d) *Travaux économétriques et de prévision à long terme.*

Il s'agit ici de travaux utilisant des méthodes mathématiques dans certains domaines particuliers des études économiques tels que les travaux sur la demande actuelle et future, les perspectives démographiques, le tableau économique... etc... qui s'insèrent, notamment, dans les travaux techniques de planification faits par la division de la coordination économique et du plan.

e) *Publications.*

La gamme actuelle des publications statistiques apparait suffisamment étendue. L'effort devra surtout porter sur — la rapidité de la publication des statistiques et études conjoncturelles (bulletin mensuel de statistiques, études trimestrielles de conjoncture et situation économique annuelle notamment).

La publication d'une nouvelle édition des tableaux économiques mise à jour et augmentée dans le domaine des commentaires notamment.

La révision du supplément trimestriel au bulletin mensuel de statistique ; les tableaux statistiques pourraient en effet être joints de façon trimestrielle au bulletin mensuel de statistique les études faisant l'objet de publications brochées qui pourraient former une collection des études du service central des statistiques.

L'élaboration plus rapide de l'annuaire statistique.

Bien entendu les progrès de la statistique, au point de vue de la qualité et de la quantité notamment, se traduiront dans les publications dont les rubriques seront modifiées en conséquence.

III - LES MOYENS DE REALISATION DU PLAN. LES ACTIONS A ENTREPRENDRE

Les objectifs du plan de dépeloppement des travaux satistiques, économiques et démographiques ne sauraient être atteints sans qu'un certain nombre d'actions soient engagées par les pouvoirs publics, sans qu'un certain nombre de réformes soient mises en œuvre, sans que des moyens nouveaux soient mis à la disposition de la statistique marocaine et en particulier du service central des statistiques.

Ces réformes et ces actions peuvent être classées en trois catégories :

— actions réglementaires et réforme de l'organisation statistique actuelle.

— développement des moyens en personnel qualifié. Formation d'économistes statisticiens marocains qualifiés et de personnel subalterne.

— accroissement des moyens financiers.

1. - ACTIONS REGLEMENTAIRES ET REFORME DE L'ORGANISATION STATISTIQUE ACTUELLE

Certaines de ces actions et de ces réformes pourraient être entreprises très rapidement, dans e courant de l'année 1961.

a) *Action législative.*

La promulgation, en 1959, du dahir sur la oordination, l'obligation et le secret statistique netfement accru les pouvoirs de l'état en matière statistique et développé la coordination tatistique.

Néanmoins, celle-ci est encore insuffisante. omme le service central des statistiques joue n rôle central dans la vie statistique du pays, il apparait nécessaire de promulguer un nouveau exte législatif qui abrogerait l'arrêté de 1942 et définirait à nouveau les attributions du service entral des statistiques, en les étendant et en les enforçant. Cette évolution de la législation serait ailleurs conforme à une évolution générale : près la deuxième guerre mondiale, la plupart es pays du monde développés ou sous-développés ont renforcé les pouvoirs et les attributions de l'organisme central de statistique. Le exte régissant jusqu'ici les activités du service entral des statistiques a été rédigé il y a près e vingt ans, dans un contexte général économique, politique et social très différent du contexte ctuel ; par ailleurs il faut noter que la science économique et statistique a profondément évolué depuis lors et largement étendu le champ de ses echerches.

Ce décret pourrait :

- renforcer la coordination statistique entre les départements ministériels et services publics, en rendant obligatoire la communication de toutes statistiques au service des statistiques et en conférant à celui-ci un rôle de conseiller des ministères au point de vue méthologie statistique. En contre-partie la nécessité, pour le service central des statistiques, de diffuser rapidement les statistiques recueillies, serait soulignée.

- étendre les attributions du service central des statistiques en lui confiant officiellement la responsabilité d'études économétriques, conjoncturelles et démographiques, qui sont maintenant l'aboutissement et le prolongement naturel des trayaux statistiques et qui sont de moins en moins séparables d'eux.

Ces précisions légaliseraient d'ailleurs en partie une situation de fait.

Divers décrets devraient être promulgués, rendant officiels et obligatoires des codes et nomenclatures statistiques (activités économiques, professions, catégories socio-professionnelles, etc...).

b) *Coordination statistique interministérielle.*

Le rôle du COCOES a vocation d'être élargi. En fait, il est actuellement le seul organisme qui permet de réunir une table ronde statistique interministérielle. Aussi un certain nombre d'attributions nouvelles devraient lui être reconnues :

- élaborer un rapport annuel sur la recherche en matière statistique, économétrique et démographique au Maroc. Ce rapport devrait être préparé anuuellement par le secrétaire du COCOES, à partir des rapports particuliers élaborés par chaque organisme ou ministère représenté, discuté en commission et présenté au gouvernement.

- présider à la formation de groupes de travail sur des problèmes particuliers, et notamment : divergences entre les diverses statistiques du commerce extérieur, élaboration d'un numéro officiel d'identification pour les établissements - élaboration de nomenclature et de codes : géographiques, économiques, des professions, des catégories, socio-professionnnelles....

c) *L'organisation de l'appareil statistique.*

Au fur et à mesure de l'accroissement des moyens, en personnel qualifié notamment, l'organisation de l'appareil statistique devra être progressivement modifiée.

Les étapes suivantes doivent être envisagées.

1er *plan quinquennal* (1960-1964).

Renforcement des cadres du service central des statistiques à Rabat.

— Formation d'équipes volantes d'enquêteurs sur le terrain, sous la direction du service central des statistiques.

— Création ou renforcement de bureaux statistiques dans les ministères.

En 1964, devrait être mise sur pied l'organisation suivante :

SERVICE CENTRAL DES STATISTIQUES EN 1964 (1) EFFECTIFS MINIMUM

	Ingénieurs	Ingénieurs des travaux	Personnel subalterne permanent
a) Direction du service (publications, bibliothèque, documentation du public).	2	1	12
b) Statistiques et études (Démographie, santé, enseignement, main-d'œuvre, emploi, agriculture, forêt, pêche, entreprises, statistiques sociales, commerce extérieur, transports monnaie, finances statistiques internationales).	6	5	18
c) Section d'enquêtes sur le terrain (2) (enquête par sondage notamment)		4	40 (3)
d) Exploitation (chiffrement, mécanographie) (1)		2	40 (3)
Ensemble	8	12	110

(1) Le Service central des statistiques se livrant exclusivement à des travaux statistiques, économétriques ou démographiques — à l'exclusion de travaux administratifs.

(2) Les ingénieurs spécialisés dans un domaine particulier (agriculture, par exemple) participent évidemment à la préparation et à l'exploitation des enquêtes sur le terrain.

(3) Non compris le personnel occasionnel dont le recrutement peut apparaître nécessaire, pour une durée de temps limitées, pour la réalisation ou l'exploitation de recensements et enquêtes.

Autres organismes d'élaboration statistique.

Il parait nécessaire qu'au sein de chaque organisme ou département ministériel important, soit confirmé l'existence (1) *ou décidée la création d'un bureau de statistiques qui centraliserait toutes les statistiques élaborées par les divers services du département*, proposant éventuellement des améliorations en la matière, s'occuperait, le cas échéant, de certaines enquêtes particulières, dans la mesure où elles ne sont pas mises en œuvre par le service central des statistiques et effectuerait les liaisons indispensables avec le service central des statistiques et le COCOES. Il serait l'organe de transmission des renseignements statistiques au service central des statistiques; sauf dans certains cas où un contact direct entre le service du ministère et le service central des statistiques est nécessaire pour des raisons de rapidité de transmission. Même dans ce cas, il s'assurerait que les liaisons entre le service considéré et le service central des statistiques sont correctement assurés.

Les bureaux élaboreraient systématiquement les statistiques d'activité des ministères et rassembleraient au moins une fois par an l'ensemble de la documentation statistique du ministère dans un recueil statistique ronéotypé ou imprimé.

CADRES INDISPENSABLES (minimum) (2)

	Ingénieurs	Ingénieurs des travaux
Ministère des Travaux publics		1
Ministère de l'Intérieur		1
Ministère de l'Agriculture	1	1
Direction de l'Industrie		1
Direction du Commerce		1
Ministère du Travail		1
Ministère de la Santé		1
Ministère de l'Education nationale		1
Banque du Maroc		1
Bureau des études économiques	2	3
Sécurité sociale	1	1
O.N.I.		1
ENSEMBLE	4	14

(1) Ces bureaux existent au moins à l'état embryonnaire, au Ministère de l'Agriculture, à la Direction de l'Industrie, à la Direction du Commerce, à la Direction des Mines, au Ministère de l'Education nationale, au Ministère du Travail, au Ministère de la Santé.

(2) Ces cadres seraient des statisticiens détachés du Service central auprès des Ministères ou même des ingénieurs appartenant au Service central et placés pour plusieurs années dans un Ministère.

2ème plan quinquennal (1965-1969).

Il est encore trop tôt pour prévoir avec une grande précision l'évolution souhaitable de l'organisation statistique pendant cette période ; des besoins nouveaux peuvent naître d'ici là ; par ailleurs les objectifs du premier plan quinquennal seront sans doute dépassés dans certains domaines, mais ne seront pas réalisés dans d'autres domaines.

Cependant il sera sans doute alors nécessaire, de créer *des bureaux régionaux de statistiques qui seront, notamment, le support logistique des équipes d'enquêteurs*. Ces bureaux dépendraient de l'organisme central de statistique.

Dans la première étape, quinquennale, du programme de développement des travaux statistiques et études économétriques, il n'apparait pas nécessaire, ni même souhaitable, de créer ces bureaux.

En effet, tant que l'organisme statistique central n'est pas capable de faire face à ses missions essentielles, faute de moyens, et tant qu'il n'a pas une expérience suffisante en matière d'enquêtes sur le terrain, il serait vain de mettre sur pied une organisation décentralisée qui aurait pour effet de tellement diluer les moyens dans l'espace que la coordination avec l'organisme central serait extrêmement relachée ; trop de temps serait passé à définir des compétences respectives et à maintenir les contacts pour de bien minces travaux ; l'expérience du maintien jusqu'en 1960 du service de Tétouan est à cet égard très significative.

Si, dans un premier temps, la concentration des moyens statistiques à Rabat apparait donc souhaitable, dans un deuxième temps il apparaît au contraire nécessaire de réaliser une certaine déconcentration afin de faciliter les enquêtes sur le terrain qui seront alors systématisées et afin de développer les études statistiques, économiques et démographiques régionales ; les expériences des années précédentes auront alors permis de déterminer les endroits où les bureaux régionaux devront être implantés et de prendre conscience des tâches qu'ils auront à remplir. Les perspectives ambitieuses en ce domaine, consisteraient à créer un bureau de statistique dirigé par un ingénieur des travaux dans chaque province auprès du gouverneur. Le projet le plus modeste, à implanter un bureau de statistiques dans quatre ou cinq centres tels que Casablanca, Marrakech, Fès, Oujda et Tanger.

Il se peut toutefois qu'il apparaisse souhaitable de créer, avant 1965, une antenne régionale à Casablanca. Il est évident que le plan d'ensemble proposé devra être adapté, de façon empirique, aux besoins qu'on ne peut entièrement prévoir plusieurs années à l'avance.

d) *Liaisons internationales*

Le renforcement des liaisons internationales entre le service central des statistiques et les départements de statistiques et d'études économiques et démographiques des autres pays apparaît très souhaitable dans les années à venir (échanges de publications et surtout d'expériences méthodologiques, afin que la recherche dans tous les pays d'Afrique puisse profiter au Maroc et inversement). Les liaisons devraient se faire dans le cadre de la commission économique pour l'Afrique qui a entrepris un important effort de liaisons statistiques inter-africaines par l'intermédiaire du secrétariat statistique d'Addis Abeba et dans le cadre maghrebin après la fin de la guerre d'Algérie, compte tenu du fait que les problèmes posés aux statisticiens, économistes et démographes au Maroc, en Tunisie et en Algérie sont très voisins, voire communs.

Un point particulier : il serait indispensable que le service central des statistiques soit officiellement chargé de la coordination des liaisons statistiques avec les organisations internationales.

Il faut en effet éviter que les organismes internationaux soient renseignés mieux ou plus vite que le service statistique national, qu'il y ait des discordances entre les données des publications nationales et celles des publications internationales, que des données discordantes soient fournies aux organismes internationaux sur un même sujet général (population par exemple) par divers ministères.

S'il est normal que chaque ministère ait des liaisons techniques directes avec l'organisme international spécialisé correspondant : ministère du travail et B.I.T., ministère de la santé et O.M.S., ministère de l'instruction publique et UNESCO, ministère de l'agriculture et F.A.O., etc... il est indispensable que les réponses aux questionnaires statistiques soient vues par le service central des statistiques. Il y aurait intérêt à ce que ces questionnaires, quel que soit leur cheminement à l'arrivée, suivent au départ la voie suivante : ministère technique - service central des statistiques - ministère des affaires étrangères.

2. - LE DEVELOPPEMENT DES MOYENS EN PERSONNEL TECHNIQUE

FORMATION DE STATISTICIENS-ECONOMISTES MAROCAINS QUALIFIES

Comme il est apparu précédemment, un important accroissement du personnel du service central des statistiques sera nécessaire d'ici 1964, ainsi que l'équipement des départements ministériels en statisticiens-économistes qualifiés afin de réaliser le programme de développment exposé ci-dessus.

Ceci nécessitera :

— *l'augmentation progressive du nombre des postes budgétaires du service central des statistiques.*

— *un important effort de formation de statisticiens démographes et économistes, cadres supérieurs et moyens.*

— *la formation d'un noyau d'adjoints techniques spécialisés dans les enquêtes sur le le terrain.* Ceci conditionne la réussite d'enquêtes par sondage qui, nous l'avons vu, sont un des aspects fondamentaux du programme de développement des travaux statistiques.

a) *Cadres supérieurs : ingénieurs statitisciens-économistes, (ou statisticiens démographes ou biostatisticiens)* (1).

A la fin du quinquennal 1960-1964 nous avons vu qu'il serait indispensable que le Maroc puisse disposer de l'effectif suivant d'ingénieurs.

Service central	: 8
Bureaux ministériels	: 4
Ensemble	12

Face à ces besoins, les disponibilités actuelles, entièrement concentrées au service central, s'élèvent à 6 : 2 ingénieurs marocains - 1 assistant technique français - 1 assistant technique de l'O. N.U. (à compter du 15-2-61) - 1 assistant technique de l'I.C.A. (à compter du 1-3-61) - 1 ingénieur de la SEDES (à compter du 10-2-61).

En outre, 2 ingénieurs marocains sont en cours de farmation. L'n sera disponbile au 1er septembre 1961, l'autre au 1er septembre 1962.

La durée des études étant de deux ans, *il faudra recruter en* 1961 *et* 1962, 8 *nouveaux ingénieurs marocains pour marocaniser totalement les cadres supérieurs en statistiques* ; si ce n'était pas possible il faudra recourir encore à l'assistance technique.

Un important effort de formation est donc à consentir d'ici 1964.

Il apparait hautement souhaitable que cette formation soit donnée par l'école d'application de l'I.N.S.E.E. (Paris), comme par le passé. Le niveau de cette école, dont le rayonnement est international, est en effet excellent. (1).

Rappelons que les ingénieurs statisticiens-économistes issus de cette école ont fait normalement 4 a 5 années d'études supérieures en mathématiques (2) suivies de deux années de formation spécialisée, mathématique, statistique économique, économétrique et démographique.

Le niveau d'accès demandé aux étudiants marocains pourrait être légèrement inférieur au niveau normal compte tenu des nécessité actuelles et des très faibles disponibilités du Maroc en étudiants nationaux ayant une forte formation mathématique.

b) *Cadres moyens : ingenieurs des travaux statistiques.*

Nous avons vu qu'en 1964, le Maroc devrait disposer, au minimum, des effectifs suivants.

Service central	: 12
Bureaux ministériels	: 14
Ensemble	26

Or les disponibilités actuelles, concentrées au service central, ne s'élèvent actuellement qu'à trois : 1 ingénieur marocain et 2 assistants techniques français (dont un quitte le Maroc au 1-4-61).

(1) Nous employons souvent le mot de statisticiens économistes pour rappeler que les cadres statistiques ne doivent pas être des statisticiens purs, mais aussi posséder de solides connaissances dans la discipline utilisatrice des statistiques. Pour la plupart, celle-ci est l'économie. Mais il est bien évident que quelques statisticiens doivent posséder de solides connaissances dans d'autres disciplines : démographie et bio sociométrie notamment.

(1) Au Maroc, les seuls cours de statistiques existant actuellement sont donnés à la faculté de droit par un professeur d'économie politique et par le chef du service central des statistiques. Ils sont une introduction valable à la technique statistique, mais ne visent pas à former des économistes ou démographes - statisticiens. Ils sont donc très insuffisants pour l'objet que nous poursuivons ici.

(2) En France, une partie du recrutement est constitué par des anciens élèves de l'école polytechnique. En 1960, l'I.N.S.E.E. est venue en deuxième position, immédiatement après le corps des mines et avant le corps des ponts, dans le choix des élèves de l'X à la sortie de l'école.

Trois élèves marocains sont en outre en cours de formation à Paris ; ils doivent être disponible au 1er septembre 1961.

Il faut donc recruter et former d'ici 1964, 22 agents marocains.

Jusqu'à présent, les ingénieurs des travaux ont été formés à l'école d'application de l'institut national de la statistique et des études économiques (divison des attachés : 1 année d'école). Mais si la formule qui consiste à former des ingénieurs marocains à l'I.N.S.E.E. apparait excellente, il n'en est pas de même pour les ingénieurs des travaux : les programmes, qui sont très concrets, sont en effet fort bien adaptés à la réalité française, mais pas du tout à la réalité marocaine (la formation des ingénieurs étant beaucoup plus théorique, ce problème d'inadaptation des programmes se pose beaucoup moins pour eux). Nous pensons que les cadres moyens doivent être formés dans le milieu où ils vont travailler.

Aussi, nous apparait-il préférable, à la fois pour solutionner rapidement et totalement le problèmes de cette formation de cadres statistiques rogens et pour donner un enseignement plus adapté à la réalité marocaine et donc d'une qualité meilleure, de créer à Rabat, à partir d'octobre 1961, *un centre de formation pour ingénieurs des travaux statistique* (1). *La durée des études serait de un an et demi à deux ans :*

La durée des études (deux ans au lieu d'un an en France) permettra de recruter des élèves à un niveau inférieur au niveau français, mais de les former plus longuement aux disciplines statistiques, démographiques, économiques. A la fin de leurs études à Rabat, les ingénieurs des travaux auraient donc un niveau de formation égal au niveau de l'école d'application de Paris, mais la formation donnée serait plus adaptée et plus large qu'en France en matière statistique, démographique et économique.

L'accès à ce centre serait conditionné par la réussite à un concours d'entrée, du niveau de la première partie du baccalauréat.

Les cours et les travaux pratiques pourraient être donnés, pour l'essentiel, par le directeur du centre et par un expert. Il serait facile de trouver pour certaines disciplines particulières des professeurs ou fonctionnaires qui accepteraient de donner une série de cours ; certains enseignements particuliers pourarient d'ailleurs, le cas échéant, être suivis à l'université marocaine.

Un local pourrait sans doute être trouvé à la faculté des sciences.

D'ores et déjà, le secrétariat statistique de la C.E.A. a donné tout son appui à la réalisation de ce projet. Un expert de l'O.N.U. doit se rendre à Rabat à compter du 1er janvier 1960, à cet effet, pour une durée de deux ans. Eventuellement, des professeurs pourraient être envoyés par l'O.N.U. à Rabat pour des renseignements spécialisés de courte durée.

Une vingtaine d'étudiants marocains seraient recrutés. En outre, quelques places seraient réservées à des élèves étrangers d'autres pays d'Afrique de langue française. Le secrétariat statistique de la Commission économique pour l'Afrique serait, le cas échéant, disposé à donner des bourses à des étudiants d'Afrique pour leur permettre de suivre, partiellement ou en totalité, les enseignements du centre.

L'avant-projet du programme des cours et travaux pratiques, qui constitueraient une partie importante de l'enseignement du centre, est le suivant :

Cours généraux (420 heures)

Mathématiques (120 heures)

Algèbre classique ; fonctions (fonction logarithme et exponentielle notamment) ; notions sommaires de dérivées et intégrales ; système d'équation linéaires.

Algèbre moderne : éléments.

Calcul des probabilités : analyse combinatoire, probabilité discontinues, variables alaéatoires, lois normale et lognormale.

Méthode statistique (60 heures)

Elaboration des statistiques et présentation des résultats.

Etude d'une série statistique.

Distributions statistiques fondamentales.

Méthodes d'ajustement

Corrélation.

Séries chronologiques.

Jugement sur échantillons.

Sondages (théorie élémentaire).

Statistique appliquée et statistique marocaine (60 heures).

Industrie - agriculture - commerce extérieur - prix - question - sociales - consommation - finances.

(1) Voir note 1 de la page précédente.

— *Economie* (180 heures).

Eléments de théorie économique.

Observation économique et analyse conjoncturelle.

Comptabilité économique.

Eléments d'économétrie (analyse de la demande, relations intersectorielles, modèles).

Techniques de planification.

Un cours sur l'économie marocaine sera intégré dans cet enseignement : ce cours portera sur les points suivants :

Différents aspects de l'économie marocaine agriculture, industrie, finances et monnaie) ; les institutions économiques.

Aspects globaux de l'économie marocaine ; comptabilité économique du Maroc ; la planification au Maroc.

Analyse de problèmes fondamentaux (réforme agraire, industrialisation, emploi et sous-emploi, régions économiques, les groupes socio-économiques...).

Cours particuliers (95 heures).

— *Démographie* (20 heures).

Démographie générale et statistiques démographiques.

— *Géographie économique et humaine du Maghreb* (20 heures).

— *Technologie* (agricole (10 heures) (industrielle (10 heures) (à option)

— *Mécanographie* (15 heures).

— *Notions sommaires d'administration, de comptabilité et d'organisation du travail* (10 heures).

— *Notions élémentaires de droit public et commercial marocains* (20 heures).

TRAVAUX PRATIQUES
(400 heures et 12 semaines)

— *Mathématiques (problèmes)* : 100 heures.

— *Statistique* (méthode statistique et statistique appliquée) : 100 heures.

— Calculs d'indices, calculs statistiques, tableaux et graphique, réponse à des demandes de renseignements ; rédaction d'étude ; rédaction de questionnaire.

— *Economie* : 100 heures.

— Exposés, rédaction de notes, d'études et de rapports. Visites (afin de donner aux étudiants une connaissance concrète de l'économie du Maroc).

— *Enquêtes* : 8 semaines de travail sur le terrain comme enquêteur et chef enquêteur. (au moins une enquête urbaine et une enquête rurale).

— *Stage dans l'administration* : 4 semaines

c) *Agents d'exécution. Personnel subalterne*

Le recrutement d'agents d'exécution : adjoint techniques et personnel administratif subalterne ne devrait poser aucun problème, pourvu que les portes budgétaires indispensables soient créées.

Une formation spécialisée devra être donnée aux enquêteurs du service central des statistiques. Un stage de formation d'un ou deux mois ou plusieurs stages de formation d'une quinzaine de jours pourraient aisément être organisés au sein du service.

Le recrutement et la formation de mécanographes pose davantage de problèmes : si une formation de qualité peut être assurée par la firme I.B.M., le recrutement dans l'administration d'éléments valables n'est pas possible sans une révision du statut des mécanographes : les conditions financières de leur recrutement sont si mauvaises actuellement qu'aucun mécanographe marocain ne peut être embauché au service central des statistiques.

d) *Problèmes de statut.*

Le recrutement de personnel technique : ingénieurs, ingénieurs des travaux et mécanographes, et par conséquent la réalisation du programme quinquennal de développement des travaux et études statistiques, économétriques et démographiques est conditionné par l'amélioration du statut des statisticiens-économistes.

Il serait vain d'élaborer un plan quelconque de travaux et de développement si un statut plus favorable n'est pas donné aux techniciens des statistiques et des recherches économiques et démographiques. En l'absence de l'amélioration du statut seuls de très maigres recrutement seront possibles, qui auront du mal à compenser les départs d'agents formés vers des situations mieux rémunérées dans le secteur privé et dans les organismes semi-publics, voire dans l'administrations (poste de chargés d'étude par exemple) ; la rotation rapide des cadres au service

central des statistiques et dans les bureaux statistiques des ministères rendrait alors impossible tout travail suivi et par là tout travail sérieux. *L'état de fait actuel c'est la cause d'un réel malaise dans l'état d'esprit des cadres actuels.*

Il est d'ailleurs totalement anormal que les ingénieurs et ingénieurs-statisticiens soient parmi les seuls dans les cadres techniques de l'administration marocaine à ne pas toucher une prime le technicité (1).

Rappelons par exemple, que celle-ci atteint 80 % du traitement de base aux travaux public, aux mines ou au génie rural. *L'alignement des émunérations réelles des ingénieurs statisticiens ur celles des autres ingénieurs apparait une meure indispensable et urgente* ; elle ne peut ttendre la fin des longs débats concernant la éforme de l'ensemble des systèmes d'indemnités t d'indemnités et de primes dans la totalité de l'administration marocaine) ; *cette mesure de justice*, l'uniformation des statuts à niveau de formation équivalents, *conditionne l'existence même du service central des statistiques.* Un projet de décret concernant ce problème est présenté en annexe à ce document.

Par ailleurs un statut général des mécanographes dans l'administration chérifienne devrait être élaboré, accordant à ceux-ci des primes de technicité substantielles. Le faible nombre de candidats à l'emploi ingrat, difficile et technique de mécanographe, et la forte demande du secteur privé, ont pour effet de rendre actuellement impossible tout recrutement de mécanographe marocain dans l'administration et par là toute marocanisation des ateliers mécanographiques publics ; les Européens quittant, par ailleurs, peu à peu le Maroc, les ateliers sont de plus en plus démunis de personnel qualifié (1).

3. - LES MOYENS FINANCIERS NECESSAIRES

La mise en œuvre du programme de développement propose suppose enfin l'accroissement ces moyens financiers mis à la disposition de la statistique et de la recherche économique et démographique marocaine.

Sur le plan du personnel permanent en augmentant les postes budgétaires et en améliorant le statut des statisticiens-économistes par une égalisation des rémunéraitons avec les autres corps d'ingénieurs d'Etat. Sur le plan du matériel et du personnel occasionnel recrtué à l'occasion d'enquêtes par sondage, de recensement ou de travaux d'exploitations particulièrement lourds : en augmentant les crédits annuels mis à la disposition de l'organisme central de statistiques.

Sur ce dernier point, les propositions contenues dans le plan quinquennal 1960-1964 s'élèvent à 250 millions.

A l'avenir, les crédits pourraient être accordés sous la forme de dotations inscrites au budget d'équipement (les travaux et recherches statistiques et économiques constituant un véritable investissement publics) pour la réalisation de travaux déterminés.

D'aucuns trouveront peut-être trop coûteux l'ensemble de ce programme de développement ; mais les études économiques, démographiques et satistiques sont de toute façon nécessaires et la *solution qui consiste à confier à des sociétés étrangères la réalisation d'études faites dans d'autres pays par l'organisme central de statisticiens ou des départements ministériels, coûte beaucoup plus cher que le développement d'une organisation nationale d'études et de travaux statistiques économiques et démographiques.*

Actuellement, le coût d'un expert d'une telle société est cinq fois plus élevé que le coût d'un assistant technique français de qualification équivalente. Même si la condition des ingénieurs chérifiens était notablement améliorée, le coût d'un ingénieur appartenant à l'administration nationale serait très inférieur au coût de l'ingénieur appartenant à une société privée.

Par ailleurs, les études ainsi confiées à des organismes privés étrangers ne profitent que partiellement à l'administratoin ; en effet, celle-ci n'arrive pas toujours à orienter les études exactement dans la direction souhaitée ; par ailleurs, l'expérience que donne la réalisation de toute enquête ou études et une partie des connaissances acquises ne peuvent être livrées à l'administration dans un rapport écrit. Une partie du fruit des études et travaux échappe donc au pays et il ne peut en tête autrement.

(1) L'absence d'un nombre suffisant d'opérateurs au service central des statistiques va compromettre l'exploitation du recensement général de la population.

(1) Les ingénieurs du service central des statistiques ont droit actuellement aux primes suivantes : prime de rendement - indemnités pour travaux supplémentaires au delà d'un certain indice. Ces primes sont très faibles. Les indemnités pour travaux supplétaires seraient supprimées dans l'hypothèse où la prime de technicité serait instituée.

CONCLUSION

Nous avons tenté, dans ce rapport, de faire un examen précis des principaux problèmes de la statistique au Maroc. Nous avons ensuite défini des objectifs en matière d'élaboration statistique et de réalisaiton d'études économétriques et démographiques et analysé les voies et les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Nous avons sans cesse fait un compromis entre les objectifs souhaitables et les moyens possibles. Les objectifs proposés sont, à bien des égards, minimaux ; mais les moyens demandés exigeront une détermination résolue des pouvoirs publics : il doivent être nettement plus importants que les moyens donnés dans le passé. Certains penseront que nous avons défini des objectifs trop modestes et d'autres que nous demandons trop de moyens ; mais nous avons voulu présenter un plan réaliste et efficace, où objectifs et moyens sont adaptés aux possibilités du premier plan quinquennal et aux nécessités les plus urgentes et fondamentales de la recherche économique et démographique au Maroc.

Le seul but du plan de développement proposé est de permettre, du point de vue technique, l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement, mettre à la disposition de tous ceux qui en ont besoin, les éléments minimaux de connaissance indispensables à l'efficacité des choix et des décisions économiques.

Le plan proposé doit permettre de répondre aux besoins les plus urgents et de jeter les bases d'une organisation de la recherche statistique économétrique et démographique, solide et efficace.

ANNEXE I

ARRETE RESIDENTIEL

créant le service des statistiques du Maroc

Extrait du B.O. N° 1539 du 24 avril 1942

Le commissaire résident général de France au Maroc

Grand-croix de la Légion d'honneur

Vu l'arrêté résidentiel du 31 décembre 1931 portant création d'un comité d'études mécanographiques et de documentation ;

Vu les arrêtés résidentiels des 28 septembre et 1er octobre 1940 réorganisant les services du secrétariat général du Protectorat,

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé un service des statistiques du Maroc qui a pour attributions :

1° L'établissement, en collaboration avec les autorités et les services du Protectorat, de tous recensements d'ordre démographique ;

2° La direction de tous recensements d'ordre économique qui seront effectués, tant par les services de l'administration, que par d'autres organismes économiques ;

3° L'établissement de statistiques diverses, la coordination de l'action statistique des services du Protectorat et des services privés d'intérêt général, la centralisation et la diffusion de la documentation statistique recueillie ;

4° — L'observation des prix et de l'activité économique du Maroc, les calculs des indices de prix et du coût de la vie ;

5° — L'utilisation et la gestion de l'atelier mécanographique.

ARTICLE 2 : Le service des statistiques du Maroc est rattaché au secrétariat général du Protectorat et placé sous l'autorité du conseiller économique.

ARTICLE 3 : Est abrogé l'arrêté résidentiel du 31 décembre 1931 portant création d'un comité d'études mécanographiques et de documentation.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général du Protectorat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

RABAT, le 14 Avril 1942

Signé : NOGUES

ANNEXE II

Dahir n° 1-59-228 du 16 rebia I 1379 (19 septembre 1959) relatif aux enquêtes statistiques des services publics.

(extrait du B.O. n° 2449 du 2-10-59)

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohammed ben Youssef)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne a décidé ce qui suit :

ARTICLE PREMIER — Les enquêtes statistiques des services publics, à l'exclusion des travaux statistiques d'ordre intérieur ne comportant pas le concours de personnes étrangères à l'administration, sont régies par les dispositions suivantes :

ARTICLE 2 — Un comité de coordination des enquêtes statistiques, créé auprès de la présidence du conseil et dont la composition est fixée par décret, propose annuellement à l'approbation du président du conseil le programme des enquêtes prévues pour l'année ainsi que les modalités d'exécution de ces enquêtes et notamment les dates approximatives auxquelles il y sera procédé et les délais qui seront laissés aux personnes physiques et morales pour faire parvenir leur réponse aux questionnaires qui leur seront adressés.

ARTICLE 3 — L'ouverture desdites enquêtes est subordonnée à l'obtention d'un visa délivré par le ministre dont relève le service central des sattistiques et par le ministre à la compétence duquel ressortissent les intéressés. Les questionnaires d'enquêtes devront mentionner le visa accordé.

ARTICLE 4 — Des organismes professionnels ou interprofessionnels peuvent être agréés par

les pouvoirs publics pour servir d'intermédiaire dans l'exécution des enquêtes statistiques. L'agrément qui fixe les modalités de leur intervention est donné ou retiré par arrêté du ministre à la compétence duquel ressortissent les intéressés. Toutefois, les intéressés ont toujours la possibilité de répondre directement au service public enquêteur.

ARTICLE 5 — Les questionnaires portant le visa prévu à l'article 3 et émanant soit des services enquêteurs soit des organismes professionnels ou interprofessionnels agréés, suivent le régime postal des imprimés.

ARTICLE 6 — Sous réserve des dispositions des articles 39 et 105 du dahir du 1er chaabane 1378 (10 février 1959) formant code de procédure pénale, les renseignements individuels figurant sur les questionnaires et qui ont trait à la vie personnelle et familiale et d'une manière générale aux faits et comportements d'ordre privé ne peuvent, en aucun cas, être l'objet d'une communication de la part du service dépositaire.

En outre, les renseignements individuels d'ordre économique et financier ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

Les agents des services publics et organisations appelées à servir d'intermédiaire pour les enquêtes dans les conditions fixées à l'article 4 sont astreints au secrét professionnnel sous peine de sanctions prévues à l'article 279 du code pénal marocain applicable devant les juridictions de droit commun ou à l'article 378 du code pénal applicable devant les juridictions modernes instituées par le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913).

ARTICLE 7 — Les personnes physiques et morales ont l'obligation de répondre, avec exactitude et dans les délais fixés, aux questionnaires statistiques revêtus du visa défini à l'article 3.

En cas de défaut de réponse, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, dans le délai imparti par ladite mise en demeure, ou en cas de réponse inexacte, les personnes physiques et les dirigeants responsables des personnes morales seront passibles d'une amende de 500 à 3.000 francs.

En cas de récidive dans le délai de trois ans, l'amende sera de 3.000 à 150.000 francs pour chaque infraction.

Les tribunaux connaîtront de ces infractions conformément aux règles de compétence de droit commun, les parquets étant saisis par le ministre intéressé, après avis du comité de coordination des enquêtes statistiques.

Toutefois, lorsqu'il s'agira de questions ayant trait à la vie personnelle ou familiale, le défaut de réponse dans le délai imparti ou la réponse sciemment inexacte sera puni d'une amende de 300 à 1.800 francs, et en cas de récidive, de 600 à 18.000 francs qui sera infligée suivant la procédure prévue au dahir du 24 joumada I 1369 (14 mars 1950) relatif à la perception des amendes de composition à titre de sanctions des contraventions de police.

ARTICLE 8 — Les mesures d'application du présent dahir sont laissées à la détermination du président du conseil ou de l'autorité déléguée par lui à cet effet.

Fait à Rabat, le 16 rebia I 1379 (19 septembre 1959).

Enregistré à la présidence du conseil, le 16 rebia I 1379 (19 septembre 1959) :

ABDALLAH IBRAHIM.

ANNEXE II (suite)

Décret n° 2-59-0509 du 16 rebia I 1379 (19 septembre 1959) portant application du dahir n° 1-59-228 du 16 rebia I 1379 (19 septembre 1959) relatif aux enquêtes statistiques des services publics

LE PRESIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-59-228 du 16 rebia I 1379 (19 septembre 1959) et notamment son article 2,

Décrète :

ARTICLE PREMIER — Le comité de coordination des enquêtes statistiques, présidé par le président du conseil ou l'autorité déléguée par lui à cet effet, comprend :

Un représentant de la présidence du conseil ;

Le secrétaire permanent du comité économique interministériel ;

Le chef de la division de la coordination économique et du plan ;

Le chef du service central des statistiques ;

Un représentant, le cas échéant, des ministères ou sous-secrétariats d'Etat directement intéressés par les enquêtes prévues au programme de l'année en cours ;

Dix représentants des activités économiques, à savoir :

Une personnalité du commerce désignée par arrêté du sous-secrétaire d'Etat au commerce, à l'industrie, à l'artisanat et à la marine marchande ;

Deux personnalités de l'industrie, désignées par arrêté du sous-secrétaire d'Etat au commerce, à l'industrie, à l'artisanat et à la marine marchande ;

Deux personnalités de l'agriculture, désignées par le ministre de l'agriculture ;

Deux représentants des organisations syndicales désignées par arrêté du ministre du travail et des questions sociales ;

Trois personnalités choisies par le ministre dont relève le service central des statistiques.

Le secrétariat du comité de coordination des enquêtes statistiques est assuré par le service central des statistiques.

ARTICLE 2 — Les dix représentants des activités économiques sont nommés pour trois ans. Des membres suppléants sont désignés de la même façon.

Toute personne ayant perdu la qualité en raison de laquelle elle a été nommée cesse d'appartenir au comité. Son remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 — Les modalités de fonctionnement du comité de coordination des enquêtes statistiques seront fixées par un règlement soumis à l'approbation du ministre de l'économie nationale.

Fait à Rabat le 16 rebia I 1379 (19 septembre 1959)

ABDALLAH IBRAHIM

ANNEXE II (suite)

REGLEMENT FIXANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE COORDINATION DES ENQUETES STATISTIQUES

Le comité de coordination des enquêtes statistiques, dont la composition a été fixée par le décret n° 2-59-0509 du 16 rebia I 1379 (19 septembre 1959) se réunira au moins une fois par an, dans le courant du mois d'octobre, afin d'arrêter, conformément aux dispositions du dahir n° 1-59-228 du 16 rebia I 1379 (19 septembre 1959), un programme d'enquêtes statistiques pour l'année suivante. Les résultats du programme d'enquêtes de l'année en cours, arrêté au mois d'octobre de l'année précédente, seront auparavant examinés par le comité.

Tout membre du comité de coordination des enquêtes statistiques, à l'exception des représentants des activités économiques peut, sur sa demande, provoquer la réunion du comité. Le service central des statistiques assurant le secrétariat du comité, conformément à l'article premier du décret précité, toute demande de convocation du comité devra être adressée au chef du service central des statistiques.

Le questionnaire et les modalités de toute enquête statistique devront être adressés au chef du service central des statistiques, en même temps que la demande du visa, prévu à l'article 3 du dahir précité, du ministre dont relève le service central des statistiques. Celui-ci, obligatoirement, enregistrera la demande de visa et la présentera au ministre dont il relève, dans un délai de quinze jours au plus après la réception de tous les documents susvisés.

Après l'obtention du visa, le questionnaire d'enquête ne devra être modifié en aucune façon (à moins de faire l'objet d'une nouvelle demande de visa).

Le visa devra obligatoirement figurer sur le questionnaire, sous la forme suivante :

Visa n° ..... (1)

du Service central des statistiques et du ..... (2)

Ce questionnaire entre dans le cadre du dahir n° 1-59-228 du 19 septembre 1959, relatif aux enquêtes statistiques des services publics.

(1) Numéro donné par le Service central des statistiques.

(2) Nom du Ministère ou Sous-Secrétariat d'Etat ou service public à la compétence duquel ressortissent les intéressés. Le deuxième membre de cette rubrique ne figurera pas dans le cas où l'enquête est organisée par le Service central des statistiques.

Rabat, le 18 décembre 195[illegible]

Le vice-président du conseil
ministre de l'économie nationale,

Signé : BOUABID

ANNEXE II (Suite)

Programme légal d'enquêtes statistiques pour 1960

Nature des enquêtes statistiques	Délais de réponse à l'enquête	Date prévue pour l'enquête	Organisme responsable
Enquête triennale sur l'industrie	Trois semaine	Mai 1960	Direction de l'Industrie
Enquête sur les accidents de la circulation	Réponse immédiate	Enquête permanente	Ministère des Travaux publics
Enquête sur le trafic de marchandises et de voyageurs	Réponse immédiate	Deuxième semestre 1960	Ministère des Travaux publics
Enquête sur les conflits sociaux	Deux jours		Ministère du Travail
Enquête sur les effectifs employés dans les établissements industriels, commerciaux et agricoles	Quinze jours	Enquête permanente Enquête à partir du 15 mai 1960	Ministère du Travail
Enquête de comptabilité économique auprès des chefs d'établissements de l'industrie (mines, industries de transformation, bâtiments et travaux publics) et des transports.	Quinze jours	Avril 1960	Service central des statistiques
Enquêtes sur les salaires et l'emploi	Quinze jours	Avril, juillet et octobre 1960	Service central des statistiques
Enquêtes de conjoncture industrielle (production, activité, perspective et tendances)	Dix jours	Avril, juillet et octobre 1960	Service central desystatistiques
Enquêtes par sondage sur le sous-emploi, le chômage et les taux démographiques.	Réponse immédiate à l'agent enquêteur	Dernier trimestre 1960	Service central des statistiques

En fait, les enquêtes ayant fait l'objet d'une demande de visa ont été l'enquête de la direction de l'industrie et les enquêtes du service central des statistiques auprès des entreprises. Le programme n'a donc été qu'en partie réalisé.

ANNEXE III

Principales publications statistiques et économiques des services et organismes publics marocains (1)
(présentant un caractère périodique ou semi-périodique)

Service central des statistiques (Division de la coordination économique et du plan).

Tableaux économiques du Maroc 1915-1959 (Contient des séries statistiques de longue période et des études économiques).

Annuaire statistique (dernier numéro : statistiques de l'année 1957).

Bulletin mensuel de statistiques (premier numéro : septembre 1957).

Statistiques et études économiques et démographiques (supplément trimestriel au bulletin mensuel de statistiques). Des tirés à part d'un certain nombre d'études extraites de ce périodique ont été faits. Premier numéro : juin 1958.

La situation économique du Maroc (en 1958, en 1959).

Parc automobile du Maroc au 31 décembre (premier numéro : 1948, dernier numéro : 1959).

Notes rapides sur les prix (ronéoté ; mensuel depuis 1957).

Indice hebdomadaire des cours des valeurs à Casablanca (ronéoté, hebdomadaire).

Résultats des recensements de la population (dernière publicatoin : résultats provisoires du recensement de 1960, ronéoté).

Bureau des études économiques (Division de la coordination économique et du plan.

Les comptes économiques du Maroc. Périodicité irrégulière (premier numéro : 1951. Dernier numéro : 1951-55).

La balance des paiements, annuel (dernier numéro : 1958).

Bureau du plan (Division de la coordination économique et du plan).

Rapports divers sur les plans de développement économique et social.

Direction des Mines.

Bulletin mensuel de statistiques, ronéoté.

Bulletin anuuel de statistiques, ronéoté.

Mines et géologie, trimestriel. 1er numéro : 4ème trimestre 1957. Etudes et statistiques.

Ministère de la santé publique.

Bulletin de statistiques sanitaires, annuel.

Bulletin de l'institut d'hygiène, annuel.

Rapport sur l'activité des services de la direction de la santé publique et de l'assistance, annuel.

Direction du commerce.

Mouvement commercial et maritime, annu

Statistiques douanières du commerce ex rieur).

Note de documentation, mensuelle. Contie des études économiques diverses, des formations sur les accords commerciaux des statistiques du commerce extérieur.

Office chérifien d'exportation (O.C.E.

Bulletin mensuel. Contient des notes econ miques, des informations réglementaires, des statistiques du commerce extérieur.

Banque marocaine du commerce extérieur.

Bulletin mensuel d'information - Etudes statistiques (1er numéro : janvier 1960

Banque du Maroc

Etudes et statistiques mensuelles. Etudes m nétaires et financières et statistiques (1 numéro : octobre 1959).

Société d'études économiques, sociales et stat tiques

Bulletin économique et social, trimestri

Premier numéro : juillet 1933. Etudes statistiques.

Bulletin non officiel, mais rédigé à peu pr uniquement par des fonctionnaires.

Le travail matériel d'édition est effectué par le bureau des publications et graphiques, de la division de la coordination économique et du plan.

(1) La plupart de ces publications sont mises en vente. Cette liste ne comprend pas les publications du secteur privé, telle que « Construire », « CEDIES information », « La Vie économique », « Echanges extérieurs du Maroc » etc....